



Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 68 a) de la liste préliminaire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international

Rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Note du Secrétaire général

Conformément au paragraphe 33 de la résolution 59/254 du 23 décembre 2004, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Groupe consultatif sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, intitulé « Des discours aux actes : mobiliser l'aide internationale pour valoriser le potentiel de l'Afrique ».

* A/60/50 et Corr.1.



Résumé

Le rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique contient un double message central : premièrement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ne saurait être couronné de succès sans une augmentation considérable de l'appui international; deuxièmement, pour valoriser le potentiel de développement considérable de l'Afrique, il faudra exploiter la créativité et le dynamisme de l'initiative privée dans toute une série de domaines, notamment l'agriculture, l'industrie, la science et la technique, et le développement des infrastructures. Le Groupe consultatif estime que le renforcement de l'initiative privée au sens le plus large est la clef de la transformation économique de l'Afrique, et qu'un secteur public efficace, porteur et capable est indispensable à réalisation de ces objectifs.

Le Groupe consultatif a relevé un certain nombre de domaines dans lesquels les pays africains eux-mêmes devront prendre des mesures. Il s'agit principalement de continuer à améliorer la qualité et les processus de gouvernance économique et politique. Le Groupe estime que le progrès dans ces domaines revêt une importance critique. Toutefois, compte tenu de son mandat, il a présenté un certain nombre de recommandations, qui, à son avis, nécessitent une action prioritaire de la part de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies.

Aide

Le Groupe consultatif appuie pleinement l'appel qui a été lancé en vue d'une augmentation substantielle des niveaux de l'aide (compte non tenu de l'allègement de la dette et de l'aide humanitaire), conformément aux engagements pris par le Groupe des Huit principaux pays industrialisés à Monterrey (Mexique) et à leur promesse d'allouer au moins la moitié du supplément d'aide aux pays de l'Afrique subsaharienne.

Les pays africains qui s'engagent preuves à l'appui à instaurer un cadre de politiques favorables, conformément aux critères adoptés par le NEPAD et approuvés par la communauté internationale, devraient recevoir l'aide dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les programmes et projets d'investissement convenus dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et budgets d'appui correspondants, à condition de tenir les engagements qu'ils prennent.

L'aide devrait être fournie sous la forme de dons (ou de prêts assortis d'un équivalent don sensiblement supérieur à 25 %) et être prévisible et non liée afin de réduire les perturbations au niveau de l'exécution du budget et d'accroître son efficacité.

L'aide devrait être fournie sur une base pluriannuelle et soutenue, pour encourager les pays à prendre des engagements à long terme en matière de dépenses, en particulier en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

Les donateurs devraient s'efforcer d'améliorer la cohérence des objectifs de leur assistance en faveur de plans et stratégies de développement, y compris les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté appuyés par les pays bénéficiaires, et mieux harmoniser leurs procédures administratives.

Les donateurs doivent en particulier s'engager à appliquer un programme accéléré et assorti de délais pour la mise en œuvre des engagements pris dans diverses déclarations, notamment la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, la Déclaration de Rome de 2003 sur l'harmonisation et la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, afin d'accroître le rôle et l'impact de l'aide qu'ils accordent.

Allégement de la dette

Les critères d'allégement de la dette devraient être axés sur l'utilisation effective des ressources débloquées pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance. Le montant approprié de cet allégement devrait être lié aux objectifs explicites de développement définis par le processus du NEPAD.

Le Groupe consultatif appuie énergiquement la proposition tendant à ce que la totalité de la dette soit annulée, en tout état de cause dans le cas de tous les pays à faible revenu. Les pays à revenu intermédiaire devraient bénéficier d'un allégement sensible de la dette.

Commerce

Le Groupe consultatif reconnaît le rôle important que la libéralisation des échanges peut jouer dans le développement de l'Afrique. Cette libéralisation doit être faite à la fois des pays africains et des autres pays.

La réduction des obstacles au commerce créés par les pays africains, qui continuent à être importants, contribuera à l'élimination des incitations ayant pour effet de décourager les exportations; elle permettra également aux pays africains de bénéficier des échanges à l'intérieur des pays en développement.

La réduction des obstacles au commerce auxquels se heurte l'Afrique est au moins tout aussi importante. Le Groupe consultatif tient cependant à souligner que la structure des échanges africains doit être gardée présente à l'esprit. Par exemple, une réduction des subventions agricoles dans les pays de l'Union européenne et aux États-Unis pourrait nuire aux nombreux pays africains qui sont des importateurs nets et non des exportateurs de produits agricoles au lieu de les aider.

Lorsqu'une redistribution des ressources est nécessaire pour qu'il soit possible de tirer profit de la libéralisation des échanges, les institutions voulues doivent être créées pour faciliter cette opération. Le secteur privé, dont le rôle est mis en exergue dans le présent rapport, devra bénéficier d'une aide grâce à l'adoption de mesures telles que l'octroi de crédits, l'établissement de droits de propriété bien établis et l'octroi d'une assistance technique, selon que de besoin.

En outre, tout comme la libéralisation des importations s'accompagne par la mise en place de programmes d'aide à l'ajustement dans les pays développés, le Groupe consultatif recommande la mise en place immédiate de programmes analogues en Afrique. Les pays africains ont besoin d'une aide multilatérale pour l'élaboration et le financement de ces programmes.

Tout en constatant que le nombre d'accords commerciaux préférentiels bilatéraux et sous-régionaux ne cesse d'augmenter en Afrique, le Groupe consultatif estime que l'achèvement du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha est un objectif prioritaire pour les pays africains, et il recommande qu'un appui sans réserve lui soit accordé dans le cadre du NEPAD.

Le Groupe consultatif est d'avis que pour faciliter l'achèvement de ces négociations, le NEPAD doit encourager vivement les apports d'aide, tant compensatoires qu'axés sur les ajustements à court terme, en faveur des pays africains sérieusement touchés par la réduction de la valeur de leurs accords de préférence traditionnels face à l'élimination progressive de la clause de la nation la plus favorisée.

Le Groupe consultatif engage la communauté internationale à soutenir le renforcement des infrastructures à l'appui de l'objectif du NEPAD consistant à encourager la croissance des échanges à l'intérieur de l'Afrique sur la base de l'intérêt mutuel.

Flux de capitaux et rapatriement de salaires

Les pays développés devraient s'efforcer de promouvoir l'adoption de mesures facilitant le rapatriement de salaires et les flux de capitaux à destination de l'Afrique, en encourageant la réduction des frais bancaires et, dans le cas du rapatriement de salaires, des commissions prélevées par d'autres intermédiaires, et en améliorant les possibilités d'investissement en Afrique.

Développement du secteur privé

Si l'on veut promouvoir les entreprises privées en Afrique, il faudra que les institutions multilatérales et les pays développés apportent d'urgence un appui actif à cet objectif. Les organismes de développement devraient en particulier renforcer leur coopération technique avec le NEPAD et les différents pays en les aidant à mettre au point des stratégies adaptées à la situation de chacun d'entre eux pour créer un climat plus propice aux investissements.

Dans un premier temps, les institutions multilatérales de développement devraient mieux coordonner leur assistance et viser à accroître leur efficacité, afin de réduire les pressions qui s'exercent sur les capacités administratives des gouvernements africains. À cet égard, les ressources au titre de l'assistance technique pourraient être acheminées par un mécanisme multilatéral. Les organismes multilatéraux pourraient fournir l'assistance technique et financière nécessaire à la mise en place d'organismes nationaux de promotion des investissements. Dans cette optique, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient mettre davantage l'accent sur le rôle du secteur privé dans le cadre général des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

**Amélioration de la qualité et de la coordination
de l'appui fourni par le système des Nations Unies**

Les organismes et institutions du système des Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour apporter au NEPAD un appui bien ciblé et coordonné et aider les pays africains à mobiliser d'importantes ressources financières pour le développement de l'Afrique, notamment pour les programmes et projets réalisés au titre du NEPAD, aux niveaux national et régional. Ils devraient en outre appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour améliorer la gestion et la fourniture de l'aide ainsi que la formulation et l'exécution de projets.

**Amélioration du suivi des contributions annoncées
et des montants effectivement décaissés**

Un processus de consultation et des dialogues visant à assurer le suivi des engagements pris devrait être instauré. Ce processus devrait s'inscrire dans le cadre d'un partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et avoir pour objectif de suivre les contributions annoncées, d'examiner tous les aspects de l'appui international en faveur de l'Afrique et de faire rapport à ce sujet.

**Lettre d'envoi datée du 3 juin 2005, adressée
au Secrétaire général par le Président du Groupe
consultatif du Secrétaire général sur l'appui international
au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe consultatif sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique intitulé « Des discours aux actes : mobiliser l'aide internationale pour valoriser le potentiel de l'Afrique ». Le Groupe consultatif, aux travaux duquel les membres ont participé à titre personnel et non en tant que représentants de leur gouvernement ou organisation, s'est efforcé de remplir aussi pleinement que possible le mandat qui lui a été donné, à savoir recommander des moyens de mobiliser un appui international, notamment dans le cadre du système des Nations Unies, en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le Groupe consultatif a mené ses travaux au cours d'une période durant laquelle les besoins de l'Afrique en matière de développement occupent le devant de la scène après avoir été portés à l'attention de la communauté internationale dans le rapport du Projet objectifs du Millénaire intitulé *Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, le rapport de la Commission du Royaume-Uni pour l'Afrique, intitulé *Notre intérêt commun*, et le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous ». Ces documents ont tous souligné qu'une assistance financière supplémentaire importante sera nécessaire pendant longtemps pour répondre aux besoins de l'Afrique sur le plan humain et aider les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement. Le Groupe consultatif reconnaît et affirme l'importance des conclusions et recommandations contenues dans ces rapports.

Compte tenu des besoins financiers de l'Afrique qui sont bien définis et exposés dans les rapports susmentionnés, le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a cherché à enrichir la discussion en cours en exposant les mesures essentielles qui doivent être prises pour passer des discours aux actes.

Le présent rapport contient un double message central. La première partie de ce message est que le NEPAD ne saurait être couronné de succès sans une augmentation considérable de l'appui apporté par la communauté internationale. La seconde est que pour valoriser le potentiel de développement de l'Afrique, il faudra exploiter la créativité et le dynamisme de l'initiative privée dans divers domaines, notamment l'agriculture, l'industrie, la science et la technique, et le développement des infrastructures. Le Groupe consultatif est d'avis que le renforcement de l'initiative au sens le plus large est la clef de la transformation économique de l'Afrique, et qu'un secteur public efficace, porteur et capable est indispensable à la réalisation de ces objectifs.

Dans le même temps, le Groupe consultatif tient à insister sur quatre points essentiels. Premièrement, les engagements financiers et politiques qui ont été pris par la communauté internationale doivent être honorés intégralement et aussi rapidement que possible.

Deuxièmement, les pays africains et leurs partenaires internationaux doivent axer leur attention sur les résultats. La vie des gens doit changer du fait de l'appui apporté au NEPAD par l'Afrique et par la communauté internationale. Le succès ne saurait se mesurer uniquement par le nombre de consultations et réunions tenues et de plans établis. L'appui international doit se traduire par une action axée sur les résultats qui permettra d'exploiter le potentiel humain de l'Afrique et le potentiel économique du secteur privé structuré et non structuré.

Troisièmement, les consultations tenues par le Groupe donnent à penser qu'une aide financière plus importante sera promise et effectivement versée si l'ONU, de concert avec l'Union africaine, met au point un système et des procédures pour engager tous les donateurs et organismes compétents des Nations Unies à s'occuper ensemble des problèmes de secteurs particuliers tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures, la paix et la sécurité ou l'éducation, afin de s'entendre sur des objectifs, des engagements et des calendriers précis.

Quatrièmement, la coordination et la direction des activités doit être assurée par les organismes des Nations Unies et l'Union africaine, en tant qu'intermédiaires principaux chargés de veiller à ce que les gouvernements et peuples africains et les gouvernements et peuples du reste du monde travaillent en partenariat, dans un esprit d'équipe, sans se faire concurrence ou agir isolément, comme des acteurs individuels. À cet égard, les États Membres doivent affirmer et soutenir le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en matière de coordination, tandis que les États africains doivent apporter une contribution à l'Union africaine et aux institutions du NEPAD et les renforcer pour faire en sorte que le processus de développement africain soit véritablement animé par l'Afrique et que celle-ci en ait vraiment la maîtrise.

Le Groupe consultatif estime également qu'un rôle plus large devrait être donné au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin qu'il puisse, entre autres, suivre la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale à l'appui du développement de l'Afrique et promouvoir le renforcement de la coordination de l'appui apporté au NEPAD par les divers organismes des Nations Unies.

Depuis que l'Assemblée générale a entériné le NEPAD en 2002, on a observé le renforcement progressif de l'appui apporté par la communauté internationale à ce Nouveau Partenariat. Les institutions du NEPAD ont été créées et son programme a été élaboré en remarquablement peu de temps. Il reste cependant beaucoup à faire pour obtenir des résultats tangibles et le Groupe consultatif espère pouvoir suivre de façon continue les progrès accomplis au niveau de l'appui international accordé aux programmes de NEPAD et identifier, dans ses prochains rapports, les lacunes les plus importantes qu'il reste à combler.

Au cours de ses délibérations, le Groupe consultatif s'est appuyé sur les contributions de diverses sources, notamment les gouvernements, les universitaires et les organismes des Nations Unies. Le Groupe consultatif tiendra de nouvelles consultations en vue de l'établissement de son prochain rapport. Il remercie les Gouvernements norvégien et danois de l'appui financier qu'ils lui ont apporté.

Je voudrais ajouter que le Groupe consultatif a l'intention de présenter à un stade ultérieur un rapport supplémentaire à votre examen. Ce rapport, qui devrait

être publié d'ici au premier trimestre de 2006, évaluera les progrès accomplis en ce qui concerne l'appui international en faveur du développement de l'Afrique à la lumière des décisions prises par d'importantes réunions au sommet internationales, telles que celles du Groupe des Huit et de l'Union européenne et le sommet de la soixantième session de l'Assemblée générale à la fin de 2005.

Je voudrais pour conclure vous remercier de m'avoir permis d'exercer les fonctions de Président du Groupe consultatif et remercier les membres du Groupe de leur participation active tout au long de ses travaux. Je voudrais également exprimer la gratitude du Groupe aux membres du Secrétariat pour l'appui remarquable qu'ils lui ont apporté sur le plan administratif et en matière de recherche.

Le Président du Groupe consultatif du Secrétaire général
sur l'appui international au Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique
(*Signé*) Emeka **Anyaku**

Des discours aux actes : mobiliser l'aide internationale pour valoriser le potentiel de l'Afrique

Rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Une nouvelle chance pour l'Afrique	10
II. Un consensus de plus en plus large sur ce qu'il faut en Afrique	12
A. Développement rural et agriculture	13
B. Investissement dans le domaine des ressources humaines	14
C. Investissement dans l'infrastructure physique	16
D. Développement du secteur privé	17
E. Amélioration de la gouvernance en Afrique	18
F. Règlement des conflits et consolidation de la paix	20
III. Renforcement des partenariats internationaux	20
A. Accroissement de l'aide fournie à l'Afrique	21
B. Allègement du fardeau de la dette de l'Afrique	24
C. Libéralisation des échanges et mise à profit de ce processus en Afrique	26
D. Encouragement des flux de capitaux privés et du rapatriement de salaires	29
IV. Sens concret à donner à l'appui international en faveur des efforts de développement de l'Afrique	32
A. Amélioration de la fourniture de l'appui international au développement de l'Afrique	32
B. Amélioration de la qualité et de la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies	33
C. Amélioration du suivi des contributions annoncées et des montants effectivement décaissés	34
V. Résumé des recommandations à l'intention de la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies	35
 Annexes	
I. Membres du Groupe consultatif	40
II. Réunions et consultations tenues par le Groupe consultatif	42

I. Une nouvelle chance pour l'Afrique

1. L'Afrique est encore une fois sur le devant de la scène dans le domaine du développement international. À mi-parcours de la première décennie du nouveau millénaire, on s'interroge à nouveau sur la crise du développement africain. À l'aube du nouveau millénaire, les problèmes posés par le développement de l'Afrique ont appelé à nouveau l'attention quand la communauté internationale a commencé, avec un regain d'inquiétude et une détermination réaffirmée, à s'attaquer aux problèmes de développement que continuent de poser les pays en développement en général et l'Afrique en particulier, alors même que plusieurs régions du monde ont enregistré des progrès et connu une certaine prospérité.

2. En septembre 2000, la communauté internationale a réaffirmé son engagement en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté et les maladies en adoptant la Déclaration du Millénaire, où sont énoncés les objectifs du Millénaire pour le développement. Par la suite, il y a eu, en 2001, un accord conclu à Doha, prévoyant le lancement, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), d'un nouveau cycle de négociations commerciales connu sous le nom de « Cycle de négociations pour le développement », pour répondre spécifiquement aux besoins et préoccupations des pays en développement, puis en 2002, les conférences sur le financement du développement et sur le développement durable, tenues respectivement à Monterrey (Mexique) et à Johannesburg (Afrique du Sud).

3. Toutes ces initiatives du millénaire ont reconnu qu'il fallait des efforts spéciaux pour résoudre les problèmes critiques auxquels se heurtait l'Afrique. Qui plus est, à sa réunion au sommet, tenue à Kananaskis (Canada) en 2002, le Groupe des huit principaux pays industrialisés a adopté un plan d'action pour l'Afrique et a convenu qu'au moins la moitié des ressources additionnelles annoncées à Monterrey seraient destinées à l'Afrique.

4. Ce n'est pas la première fois que la communauté internationale a mis en place des initiatives spéciales pour appuyer le développement de l'Afrique. Bon nombre de programmes internationaux pour le développement de l'Afrique ont été adoptés pendant les années 80 et 90 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Aucun de ces programmes n'a tenu ses promesses – ou n'a répondu aux attentes. Compte tenu des échecs passés, les pessimistes ont été nombreux – et en Afrique pas moins qu'ailleurs – à penser que la nouvelle impulsion du millénaire ferait long feu. Pendant un moment, l'intérêt international pour l'Afrique a semblé diminuer, cependant que l'attention mondiale se déplaçait vers les autres questions qui ont occupé le devant de la scène internationale au cours des dernières années.

5. De leur côté, les dirigeants politiques africains ont pris de nouvelles résolutions, comme le montrent l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et leur volonté d'améliorer la gouvernance économique et politique, en s'appuyant sur les progrès considérables des deux dernières décennies. Certes, le NEPAD n'est pas la première manifestation d'une réponse collective adressée par les dirigeants africains aux problèmes de développement de la région; cependant, la mise en œuvre du NEPAD a de meilleures chances de réussir et l'argumentation en faveur d'un appui international concerté semble plus solide, et ce pour plusieurs raisons. Le document directif du NEPAD présente un diagnostic complet et une analyse exhaustive des réalités économiques, sociales et politiques de la région; il offre un cadre politique général

convaincant pour relever les défis aux niveaux national, régional et continental. Les institutions africaines qui appuient le NEPAD sont plus nombreuses que pour les initiatives précédentes. Par exemple, on trouve à la direction politique du NEPAD un plus grand nombre de dirigeants démocratiquement élus qu'il n'y en avait lors de l'adoption du plan d'action de Lagos, il y a un quart de siècle. Qui plus est, 25 pays ont volontairement adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD et bon nombre d'évaluations ont déjà commencé. Même au-delà des processus formels du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, des signes encourageants tendent à montrer que l'Union africaine et les organismes régionaux jouent un rôle important dans le règlement de crises nationales potentiellement déstabilisantes.

6. D'autre part, s'il est vrai qu'un certain montant d'aide publique au développement (APD) continue d'être accordé dans le cadre de considérations géopolitiques, il y a une évolution très nette vers une attribution de ressources conditionnée par la qualité des politiques. Cette nouvelle tendance de l'aide indique une bien meilleure compréhension des conditions de son efficacité et une prise de conscience de ce qui marche ou pas dans la réforme des politiques intérieures.

7. Par ailleurs, un consensus de plus en plus large se dégage au sein de la communauté de développement sur ce qu'il est nécessaire et possible de faire pour atténuer la crise du développement de l'Afrique et sur la nécessité d'efforts audacieux et extraordinaires. Les rapports récemment publiés dans le cadre du Projet Objectifs du Millénaire¹ ainsi que par la Commission pour l'Afrique² esquissent les grandes lignes de ce consensus de plus en plus large sur ce qu'il faut faire.

8. Nous considérons que cette convergence de facteurs critiques est le signe d'une NOUVELLE CHANCE pour l'Afrique.

9. Pourtant, bien des problèmes demeurent. La réalité africaine reste elle-même toujours aussi déconcertante. S'il est vrai qu'un nombre croissant de pays ont atteint un taux de croissance économique supérieur à 5 % par an au cours des cinq dernières années, de tels progrès restent sporadiques et, dans tous les cas, se situent bien en dessous des 7 % de croissance que l'on estime généralement nécessaires pour s'attaquer véritablement à la pauvreté dans la région. La prépondérance d'économies de petite taille et la mise en place d'un espace économique favorable aux investisseurs et aux entrepreneurs restent un problème majeur qui empêche d'attirer des flux importants d'investissements étrangers directs (IED). L'insuffisance des infrastructures matérielles continue aussi de compromettre les efforts faits pour instaurer un climat plus propice à l'investissement. L'Afrique subsaharienne a les taux moyens d'achèvement d'études primaires les plus bas du monde. Les conflits et les troubles civils demeurent des obstacles majeurs au développement, notamment en Afrique de l'Ouest. Quant à la communauté internationale, elle connaît aussi de nombreux problèmes pour passer du consensus à l'action, comme on le verra dans le présent rapport.

10. Aussi la tâche du Groupe consultatif s'inscrit-elle dans une sorte de paradoxe : d'une part, il y a une meilleure appréciation de la complexité des problèmes de l'Afrique, une nette amélioration de l'environnement macroéconomique et de la gouvernance dans la région, un consensus de plus en plus large sur la nécessité de mobiliser la volonté politique en vue d'une action décisive et la disponibilité immédiate de technologies et de pratiques optimales ayant fait leurs preuves pour résoudre bien des problèmes précédemment insolubles, dont les progrès dans la

recherche d'un vaccin antipaludéen et les technologies de production alimentaire, qui procurent d'immenses avantages pour réduire la pauvreté. D'autre part, il y a la persistance d'un sentiment d'impuissance par rapport à ce qu'on peut faire – le sentiment que la région est un cas désespéré, une valse-hésitation et les appels au « réalisme » des pays riches, confrontés à de minuscules chasses gardées que l'on continue d'arroser de subventions dangereuses et qui faussent le marché.

11. Mobiliser l'appui international en faveur du développement de l'Afrique est une tâche qui consiste autant à assurer une réforme durables de la gouvernance économique et politique dans la région qu'à modifier les attentes nourries par l'expérience du développement de la région et par son potentiel; il s'agit autant de changer la réalité africaine que de changer les perceptions usuelles que l'on s'en fait.

12. Face à ce défi, il faut commencer par reconnaître que les dirigeants politiques et la société civile sont de plus en plus nombreux dans la région à accepter la nature et la complexité de ces problèmes et à s'engager dans des politiques susceptibles d'instaurer des changements aussi rapides que possible par une réforme délibérée des orientations. C'est là le signal que donne le NEPAD.

13. Dans ce qui suit, nous examinons les multiples problèmes à résoudre pour réussir à mettre en œuvre le NEPAD. Nous mettons l'accent d'abord sur les mesures prises par les pays africains, dans le cadre du consensus de plus en plus large sur ce qu'il faut faire en Afrique pour stimuler et renforcer la crédibilité du processus du NEPAD. Vient ensuite ce qui est à faire dans le cadre de partenariats internationaux pour aider à valoriser le potentiel de développement de l'Afrique et à le soutenir. Enfin, nous indiquons un petit nombre de mesures choisies qu'il faudrait adopter pour améliorer les procédures d'acheminement de l'aide internationale en vue d'atteindre les objectifs de développement. Ce dernier point illustre la reconnaissance du fait que le mode d'acheminement de l'aide est aussi important que l'annonce qui en a été faite.

II. Un consensus de plus en plus large sur ce qu'il faut en Afrique

14. Le préalable indispensable au développement de l'Afrique est la participation de la population africaine au niveau local, par la mise en place de petites, moyennes et microentreprises et d'entreprises familiales. La mobilisation des ressources nationales repose sur le nombre de cas exemplaires de réussite populaire. Si les gens sont convaincus que ce qu'ils font au quotidien crée de la richesse et améliore la qualité de la vie de leur famille, ils poursuivront certainement leurs efforts, quelles que soient les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en chemin.

15. Les transformations susceptibles de propulser la population africaine à un niveau de vie plus élevé exigent une importante participation simultanée des trois principaux moteurs de changement : l'État, le secteur privé et la société civile. Sans l'engagement effectif de ces trois agents de changement, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en place de sociétés pacifiques et démocratiques ne resteront qu'un vœu pieu. S'il est vrai que la dynamique des petites, moyennes et grandes entreprises nationales est le principal moteur de la création d'emplois en Afrique, les efforts de l'État en vue d'établir un climat plus propice à l'investissement étranger sont indispensables pour compléter le dynamisme du secteur privé national.

16. Les pays qui ont établi une relation constructive et complémentaire entre les secteurs public et privé ont mieux réussi que ceux qui ont opté soit pour la primauté du marché soit pour la prédominance de l'État. Un État efficace maintient de bonnes politiques et développe des institutions crédibles qui favorisent la croissance. Un État efficace s'efforce aussi de mettre en place des systèmes d'éducation et de santé qui créent une force de travail productive et qualifiée, dialogue avec la société civile sur les mesures à prendre et investit dans le cadre institutionnel et l'infrastructure matérielle pour compléter le dynamisme du secteur privé.

17. On est aujourd'hui plus d'accord que jamais sur ce qu'il faut faire pour accélérer la croissance, réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable en Afrique. Le NEPAD non seulement traduit ce consensus mais s'en inspire en identifiant les domaines clefs d'action prioritaire. Les Gouvernements africains sont de plus en plus nombreux à reconnaître que l'immense potentiel de développement du continent ne peut être pleinement valorisé que par le développement volontariste du secteur rural, l'investissement dans le domaine des ressources humaines et en particulier dans la formation aux sciences et aux technologies, le développement des infrastructures nécessaires, la promotion de l'initiative privée et de la créativité et l'amélioration de la gouvernance.

A. Développement rural et agriculture

18. Le premier fondement essentiel du développement de l'Afrique est la transformation de l'agriculture. L'Afrique est le seul continent où la production alimentaire a nettement diminué au cours des deux dernières décennies. L'absence de véritable réforme agraire a été l'un des principaux obstacles au développement de l'Afrique. À l'inverse, la réforme agraire a été l'un des principaux moyens de création de richesses et de redistribution des revenus dans les pays nouvellement industrialisés de l'Asie de l'Est.

19. Les tâches prioritaires du développement rural sont multiples et complexes. L'existence d'un État dynamique, fort et efficace, ayant la capacité de répondre aux demandes de producteurs ruraux, est une condition préalable au succès d'une révolution agricole. Les initiatives locales ne sauraient aboutir si l'État n'assure pas un soutien actif en investissant dans la recherche agricole, la vulgarisation, le transport et les communications ainsi que les installations de stockage, qui sont des éléments indispensables pour augmenter la productivité et les revenus des exploitants agricoles. Ces initiatives devront aussi recevoir un appui international, sous forme d'une coopération et d'une assistance techniques conçues pour renforcer les capacités locales. En outre, le Gouvernement a un rôle important à jouer dans la mise en place, le cas échéant, de mécanismes viables de soutien des prix et dans la réforme des régimes fonciers pour améliorer la sécurité des titres de propriété et l'accès aux terres.

20. Le NEPAD a conçu un programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique en vue d'améliorer la productivité agricole et de réduire la faim dans l'ensemble de l'Afrique. La feuille de route du Programme intégré met l'accent sur la gestion durable des terres et de l'eau dans des zones plus étendues, l'élargissement de l'accès aux marchés et aux infrastructures, l'augmentation des vivres disponibles, l'amélioration des réactions aux situations d'urgence alimentaire ainsi que la plus large diffusion et l'adoption des résultats de la recherche et des

technologies agricoles. Dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, adoptée en juillet 2003 par la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Union africaine, les pays africains ont été engagés à consacrer en cinq ans 10 % des ressources budgétaires nationales à l'agriculture.

21. Un domaine important qui exigera l'appui international au NEPAD est la protection de l'environnement et la préservation de la diversité biologique. La part des recettes provenant du tourisme dans bon nombre de pays d'Afrique, de même que le rôle crucial que doivent jouer la gestion efficace des écosystèmes d'eau douce et la protection des bassins versants dans la promotion d'une agriculture durable et l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales, soulignent l'importance attachée aux questions de l'environnement par les Gouvernements africains. Ceci plaide donc en faveur d'un appui bilatéral et multilatéral aux projets environnementaux, qu'ils soient exécutés directement ou en partenariat avec des organisations de protection de l'environnement crédibles.

B. Investissement dans le domaine des ressources humaines

22. Il existe un consensus manifeste en Afrique et au sein de la communauté de développement en général sur le fait qu'un investissement massif dans le domaine des ressources humaines en Afrique est une condition nécessaire du développement. Mais si les questions relatives aux ressources humaines sont de mieux en mieux prises en compte dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les budgets nationaux connexes, une sévère pénurie de moyens continue de faire obstacle à des progrès importants dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le Groupe consultatif reconnaît que les gouvernements africains ont un choix d'initiatives multiples et variées qu'ils peuvent entreprendre pour mettre en valeur les ressources humaines, en fonction des conditions locales. Nous voudrions toutefois insister sur quatre domaines : les taux de scolarisation, les jeunes en situation à haut risque, la lutte contre l'exode des compétences et l'investissement dans la science et la technologie.

23. L'équipe du Projet Objectifs du Millénaire a appelé les gouvernements des pays en développement, à assurer la gratuité de l'enseignement primaire et des services de santé de base, au besoin avec l'appui des donateurs. Mentionnant l'amélioration des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire et les progrès accomplis en ce qui concerne l'égalité des sexes dans les pays qui ont mis en place des programmes de cantines scolaires, l'équipe demande à juste titre aux gouvernements de lancer, d'ici à la fin de 2006, de tels programmes, qui constituent des solutions à effet rapide.

24. Il ne s'agit cependant pas seulement de répondre aux besoins de scolarisation de la prochaine génération d'enfants dans l'enseignement primaire. Des millions d'enfants ne seront plus en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire lorsque les ressources financières seront disponibles. Dans l'intervalle, un grand nombre d'enfants et de jeunes de pays sortant d'un conflit sont déjà en danger et des millions d'autres dont les parents ont été victimes du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, sont orphelins. L'amélioration de la situation de ces groupes de jeunes en situation précaire doit être un élément essentiel de l'investissement dans les ressources humaines aux fins du développement. Si leur situation n'est pas améliorée, ces générations ne pourront pas tirer parti de leur potentiel et seront

réduites à lutter pour survivre. Dans ce cas, les actions de développement seraient sérieusement compromises et les sociétés risqueraient de connaître l'instabilité.

25. Parallèlement aux actions de développement global dans les secteurs de l'éducation et de la santé, il faut s'occuper de toute urgence de la situation des enfants à haut risque. Il faudrait également promouvoir l'accès à la santé, à l'éducation et à la formation dans d'autres domaines de compétence pratiques, au moyen d'activités sportives et ludiques surveillées. Il faut aussi approfondir la stratégie des Nations Unies concernant le sport et le développement, établir, dans ce cadre, des partenariats nouveaux et y associer les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Le Groupe considère que les milieux d'affaires internationaux doivent être encouragés à utiliser leurs mécanismes de responsabilité sociale pour fournir des ressources en vue de répondre à ces besoins.

26. La pénurie de personnel médical et d'enseignants dans de nombreuses régions d'Afrique constitue une entrave manifeste à la valorisation des ressources humaines dans ces deux secteurs. C'est ainsi que, dans la lutte contre le VIH/sida, on manque moins de ressources financières que de personnel médical (médecins, infirmières, pharmaciens et même agents de développement communautaire et conseillers)³. Ainsi, à l'hôpital d'Addis-Abeba, qui est le centre national pour les traitements antirétroviraux, on compte seulement deux médecins et deux infirmières pour environ 2 000 malades; au Malawi, autre exemple frappant, on compte une infirmière pour 4 000 habitants⁴. L'insuffisance flagrante de personnel qualifié ne permet certainement pas de faire face à tous les problèmes de développement. Si les produits agricoles africains obtiennent des débouchés à l'exportation, il faudra un grand nombre de scientifiques pour répondre aux obligations sanitaires et phytosanitaires habituellement imposées pour ressusciter le protectionnisme agricole. À défaut de tels spécialistes, il ne sera pas possible d'exporter malgré la baisse des subventions dans l'Union européenne et aux États-Unis.

27. Une batterie de mesures devra être mise en place pour régler le problème de l'insuffisance des ressources humaines en Afrique. Il faudra développer l'enseignement, au niveau des pays et à l'étranger. Des mesures incitatives devront être prises, notamment en faveur des femmes et des minorités (qu'elles soient ethniques, religieuses ou linguistiques). Compte tenu cependant des difficultés que rencontrent les spécialistes dans leurs pays, ceux qui le pourront décideront vraisemblablement de s'expatrier, s'ils en ont la possibilité. Il serait possible de les retenir en leur offrant des salaires élevés, mais les avantages économiques et les possibilités sociales sont tellement plus grands à l'étranger qu'il est difficile d'imaginer qu'un tel mécanisme puisse fonctionner. De plus, les salaires élevés créent un problème d'équité sociale et peuvent déclencher une spirale d'augmentations salariales, qui est hors de portée des pays pauvres. Dès lors, l'Afrique devrait se faire à l'idée que, s'il faut accroître le nombre de diplômés, il n'en demeure pas moins que ceux qui resteront dans leur pays seront peu nombreux. Dans un avenir prévisible, il faudra en priorité faire venir des spécialistes de l'étranger à travers des mécanismes novateurs. On a ainsi proposé de créer un « grey peace corps » composé de retraités qui viendraient régulièrement en Afrique exercer leur spécialité, à l'image des jeunes du Peace Corps des États-Unis qui mènent des activités dans les pays en développement⁵.

28. Enfin, le Groupe tient à insister sur l'importance vitale de l'amélioration des capacités scientifiques et techniques dans les pays africains. L'investissement dans

ce domaine peut donner naissance à des initiatives privées importantes propres à donner à l'Afrique une place dans le marché mondial. Des efforts devraient notamment être faits en vue d'accroître la participation des femmes et des minorités (ethniques, religieuses ou linguistiques) dans les initiatives scientifiques et techniques, ces groupes étant habituellement confrontés à des obstacles directs ou occultes qui privent les pays de leurs talents et empêchent leurs membres de pleinement réaliser leur potentiel.

29. L'Afrique ne peut laisser aux seuls pays industrialisés le soin de réaliser des avancées scientifiques et techniques favorisant le développement. Il faut encourager les pays très industrialisés à apporter leurs capitaux et leur savoir-faire pour aider les pays africains à acquérir et à adapter les instruments et le savoir-faire techniques à leurs besoins. Les pays africains les plus avancés sur le plan scientifique et technique, tels que l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigéria, entre autres, peuvent aussi apporter leurs concours utilement. Ils devraient participer, avec les pays industrialisés, à la promotion de la science et de la technologie en Afrique et aider à former de jeunes chercheurs dans des domaines cruciaux.

30. Les gouvernements africains doivent apporter leur appui aux centres d'excellence en science et technologie dans les grands pays et agir de concert au niveau régional pour en faire bénéficier les petits pays. Les institutions clefs qu'il s'agira de développer et de renforcer, avec les centres d'excellence, sont les réseaux virtuels d'excellence, qui tendent à favoriser la recherche de haut niveau menée en commun par plusieurs institutions géographiquement dispersées qui d'ordinaire travaillent chacune de son côté; les académies indépendantes, nationales ou régionales, de sciences, de médecine, d'agriculture et d'ingénierie et les ressources numériques des bibliothèques.

C. Investissement dans l'infrastructure physique

31. L'infrastructure physique moderne (routes, électricité, ports, eau, télécommunications et production d'énergie électrique) peut contribuer directement à l'amélioration du niveau de vie des pauvres et encourager la croissance de l'activité économique en Afrique. Lorsqu'elle est bien entretenue, l'infrastructure contribue à accroître la productivité et l'investissement dans le secteur privé et l'agriculture, à développer les échanges grâce à l'accélération du transport des marchandises et des matières premières, à produire à des coûts énergétiques plus bas et à rendre l'information et les moyens de communication plus accessibles et plus rapides. Lorsqu'elle est moderne et performante, l'infrastructure permet également aux petits producteurs des secteurs urbain et rural de tirer parti des marchés régionaux. Dans les nombreux pays africains qui n'ont pas de littoral, elle peut aussi offrir aux grandes entreprises des modes divers de transport qui les aident à acquérir les intrants nécessaires à leur fonctionnement.

32. Lorsqu'elle est déficiente, l'infrastructure alourdit les coûts de production des biens échangeables et impose une lourde charge à la population, dont la densité demeure faible en Afrique. De plus, les pertes économiques et financières dues aux défaillances techniques des infrastructures physiques les plus importantes sont essentiellement supportées par les petites et les grandes entreprises. Étant donné que le développement de l'infrastructure dans la plupart des pays à faible revenu est financé par des fonds publics, le niveau des dépenses et l'accès des pauvres ruraux à

l'infrastructure et aux services publics influent largement sur le capital humain et la productivité dans le secteur agricole.

33. Pour effacer des années de négligence et d'absence de maintenance, il faut, dans un tel contexte, remettre en état, améliorer et développer l'infrastructure physique des pays africains. Le développement de l'infrastructure étant une des principales priorités du NEPAD, les gouvernements africains devraient mettre les dépenses budgétaires en stricte conformité avec les objectifs arrêtés. Ils doivent en particulier mettre l'accent sur les petites infrastructures (telles que les routes secondaires rurales) pour améliorer l'accès et l'accessibilité aux zones reculées. Ils pourraient, à cet égard, favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé, notamment à travers des formes diverses d'entreprises conjointes ou de mécanismes du type construction-exploitation-transfert (CET), de façon à contribuer à l'amélioration et au développement de l'infrastructure physique. Il faut également favoriser les programmes de coopération régionale afin de développer l'infrastructure transfrontières. Quant à la communauté internationale, elle devrait, en plus d'accorder son appui au programme d'action à court terme du NEPAD, fournir une assistance technique et financière à un programme d'action à moyen et long termes.

D. Développement du secteur privé

34. Lorsqu'il est dynamique, le secteur privé constitue un moteur du développement, de la création d'emplois, de l'exportation et de l'investissement. Il facilite la diversification économique et les évolutions structurelles adaptées. Les entreprises privées sont le principal contributeur à l'impôt et participent ainsi au financement des services publics. L'absence de concurrence dans l'activité privée en Afrique est une des causes essentielles du retard que connaît le continent, y compris par rapport à d'autres régions en développement. C'est essentiellement à travers un secteur privé dynamique, y compris un secteur non structuré fort, que l'on pourra réaliser le potentiel de développement de l'Afrique.

35. Le secteur non structuré joue un rôle important dans l'économie des pays africains. Il permet à de nombreuses personnes de subvenir à leurs besoins malgré le manque d'emplois dans les secteurs public et privé structurés. La proportion de personnes employées dans le secteur non structuré varie selon les pays, mais on estime qu'elle représente environ 80 % de l'emploi non agricole en Afrique et plus de 90 % de tous les emplois nouvellement créés dans la région dans les années 90⁶. Le secteur non structuré emploie plus de femmes que d'hommes et il est souvent le seul recours pour les membres de groupes marginalisés qui ont de grandes difficultés à intégrer le marché de l'emploi structuré.

36. Avec un appui plus grand des gouvernements centraux et des collectivités locales, l'esprit d'entreprise autochtone et le potentiel créatif des acteurs du secteur non structuré peuvent être mis à profit, de sorte que les petites entreprises non structurées puissent entrer progressivement dans la sphère structurée, et ainsi participer à la création d'emplois, à la croissance et à l'accroissement des recettes fiscales.

37. Les entreprises du secteur non structuré sont en butte à de nombreuses difficultés qui les empêchent de réaliser leur potentiel, dont notamment le manque d'accès au crédit et aux ressources financières. De plus, de nombreuses personnes

travaillant dans ce secteur manquent de savoir-faire et peuvent difficilement accéder à l'information économique et aux services d'appui aux entreprises. Pour faciliter la transition de ces entreprises vers la sphère structurée pleinement productive, il est recommandé aux gouvernements d'introduire et de renforcer les mécanismes de microcrédit et de fournir des services d'information économique dans le cadre de leur stratégie pour la réduction de la pauvreté.

38. Pour donner un élan au nouveau cadre de développement du NEPAD, il faut que le secteur privé puisse jouer un rôle dirigeant. Il y a également lieu de prendre des mesures dans un certain nombre de domaines afin d'aider les entreprises privées déjà en place. Les gouvernements africains devraient s'efforcer d'établir de véritables partenariats avec des représentants du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises. Les partenariats public-privé peuvent aussi contribuer à améliorer les services de base comme l'électricité et l'eau, faciliter l'accès aux financements importants et améliorer les compétences.

39. Les pays africains doivent restructurer leur secteur financier intérieur et développer les marchés des capitaux et les institutions financières non bancaires. Les institutions de microfinancement peuvent également intervenir en donnant aux individus les moyens de constituer un petit capital pour lancer des petites et moyennes entreprises.

40. Dans certains cas, les gouvernements africains pourraient aider à établir des liens entre les entreprises privées nationales et des entreprises étrangères en offrant des incitations (fiscales, financières, etc.) au démarrage d'activités sur le continent. Ils pourraient, en outre, promouvoir la création de conseils consultatifs pour l'investissement, qui seraient composés de représentants du secteur privé et de responsables du gouvernement. Ces conseils permettraient d'établir un lien de communication direct entre les investisseurs potentiels et les responsables de l'élaboration des politiques. Ils auraient pour tâche essentielle d'aider le gouvernement à créer un environnement propice à l'investissement. Les gouvernements pourraient également mobiliser des ressources pour développer le secteur privé en offrant aux membres de la diaspora des garanties concernant l'investissement de leur épargne au niveau national.

41. L'initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à encourager les entreprises viables pour réduire la pauvreté a pour but de faciliter et d'accroître l'investissement et l'activité économique, qui participent au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À ce titre, le PNUD établit des passerelles entre les aptitudes du secteur privé et les priorités du développement local au moyen de modèles de pointe touchant à l'activité économique. Avec plus de ressources en provenance des pays donateurs, le PNUD pourrait élargir l'initiative en multipliant les partenariats entre les entreprises et les organisations non gouvernementales et les organismes publics locaux.

E. Amélioration de la gouvernance en Afrique

42. On s'accorde de plus en plus sur les éléments clefs des réformes de gouvernance en Afrique. Ceux-ci portent sur la création ou le renforcement des institutions qui favorisent la prévisibilité, la responsabilisation et la transparence dans les affaires publiques; la promotion d'élections libres et régulières; le

rétablissement de l'exercice des capacités des institutions publiques, notamment dans les pays sortant d'un conflit; la lutte contre la corruption et le renforcement des capacités des systèmes de fourniture de services publics.

43. Rien n'illustre mieux l'engagement de l'Afrique à l'égard d'une nouvelle vision de la gouvernance que la création, dans le cadre du NEPAD, du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Cet instrument, auquel les gouvernements africains adhèrent volontairement, a élaboré des codes convenus de gouvernance et mis en place un mécanisme d'examen du respect de ces codes. Environ la moitié des pays africains a adhéré au Mécanisme et plusieurs d'entre eux sont sur le point d'achever le premier examen. Le Mécanisme n'est pas un instrument de sanctions. Il favorise l'apprentissage mutuel, la diffusion de données d'expérience et la recherche de solutions à des insuffisances réelles. L'évaluation périodique prévue dans le Mécanisme aidera les gouvernements à surmonter les obstacles qui entravent la bonne gouvernance.

44. L'engagement à renforcer les services publics est un facteur fondamental de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du secteur public. Le renforcement des capacités fait intervenir plusieurs éléments dont trois sont essentiels : la formation, le financement de la modernisation de la fonction publique et des salaires appropriés pour les fonctionnaires. La dégradation observée dans ces domaines a eu des conséquences négatives sur l'aptitude du secteur public de fournir des services de qualité. La faiblesse des salaires en Afrique est une des causes du manque de motivation des fonctionnaires, du taux de rotation élevé du personnel et de la corruption. Dans de nombreux pays africains, cette situation a conduit les donateurs à appuyer l'emploi d'expatriés. Bien que cette pratique ait été envisagée comme un palliatif aux faiblesses des capacités nationales, elle absorbe une part importante des ressources de l'aide et ne favorise pas le renforcement des capacités nationales. Selon des études menées par l'ONU, il serait moins coûteux et plus viable d'utiliser une partie du budget de l'aide, pendant une période intérimaire de plusieurs années, pour financer les salaires et renforcer les stimulants et les capacités nationales sur une base durable. Les pays africains seraient ainsi mieux armés pour mettre en place les compétences spécialisées nécessaires à la conduite de leurs programmes de développement. L'appui international devra donc être adapté aux actions menées en Afrique, au moyen de financements bénéficiant à ces trois dimensions essentielles du renforcement des capacités des services publics.

45. Un grand nombre de problèmes socioéconomiques et budgétaires qui se posent à l'Afrique est lié à la mauvaise gouvernance. La corruption en particulier entrave la croissance économique et l'investissement car elle augmente les coûts de transaction et, par conséquent, détourne les ressources publiques de leur affectation initiale. En outre, elle se nourrit des politiques publiques qui génèrent des rentes de situation et permettent à des membres de la société de faire des bénéfices injustifiés en versant des pots-de-vin aux fonctionnaires. La corruption peut également conduire à une mauvaise allocation des ressources, en violation de la loi et des règles et règlements budgétaires. En contribuant à détourner des ressources destinées au développement et à accroître les inégalités, la corruption devient une entrave importante au développement. Pour y faire face, les gouvernements des pays africains doivent réformer le secteur public, en veillant notamment à accorder des salaires convenables aux fonctionnaires et à renforcer la responsabilisation de tous les administrateurs publics. Ils doivent également supprimer les quotas à l'importation et à l'exportation, certaines exonérations fiscales, les subventions non ciblées et

d'autres politiques qui accordent des privilèges à des groupes d'intérêt particuliers. Les mesures de lutte contre la corruption doivent également s'appuyer sur la collaboration entre les secteurs public et privé et sur une transparence accrue, au moyen d'une meilleure collecte et analyse des données.

F. Règlement des conflits et consolidation de la paix

46. Au cours des dernières décennies, l'Afrique a souffert des conflits armés plus que tout autre continent. Les conséquences de ces conflits ont sérieusement compromis les efforts qu'elle a déployés pour garantir durablement à ses habitants stabilité, prospérité, respect des droits de l'homme et égalité des sexes. Mettre un terme aux conflits violents et jeter les bases d'un ordre démocratique, économique et politique est un préalable indispensable au développement du continent.

47. Depuis que l'Organisation de l'unité africaine est devenue l'Union africaine en 2000, les Africains jouent un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits. La création en 2004 du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a marqué un tournant dans l'engagement de l'Afrique en faveur de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits sur le continent. Le Conseil rejette les changements de gouvernement inconstitutionnels et organise la réponse militaire aux crimes de guerre, génocides et crimes contre l'humanité éventuellement perpétrés dans des États membres.

48. Instaurer la paix est une chose; la faire durer en est une autre. Malgré l'engagement renouvelé des dirigeants africains, au titre du NEPAD, en faveur de la prévention des conflits et de la gouvernance démocratique, la communauté internationale n'a pas fourni à ce jour les ressources suffisantes à la réalisation de ces objectifs. Sans aide, certains pays sont limités dans leur action en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Dans de nombreux pays, la pauvreté et l'injustice sont les véritables causes premières de l'absence de paix. Des sociétés déchirées par des années de guerre civile et de troubles internes ne peuvent s'adapter du jour au lendemain à la dynamique en constante évolution de l'économie mondialisée. Les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion actuellement menés à l'issue des conflits sont une condition nécessaire mais non suffisante à l'instauration de la stabilité et d'une paix durable en Afrique. Stimuler la croissance économique, développer les possibilités offertes aux Africains de sortir de la pauvreté, bâtir des systèmes politiques ouverts à tous et accroître l'accès des pauvres aux services de base sont de lourdes tâches que les pays d'Afrique ne peuvent accomplir seuls.

III. Renforcement des partenariats internationaux

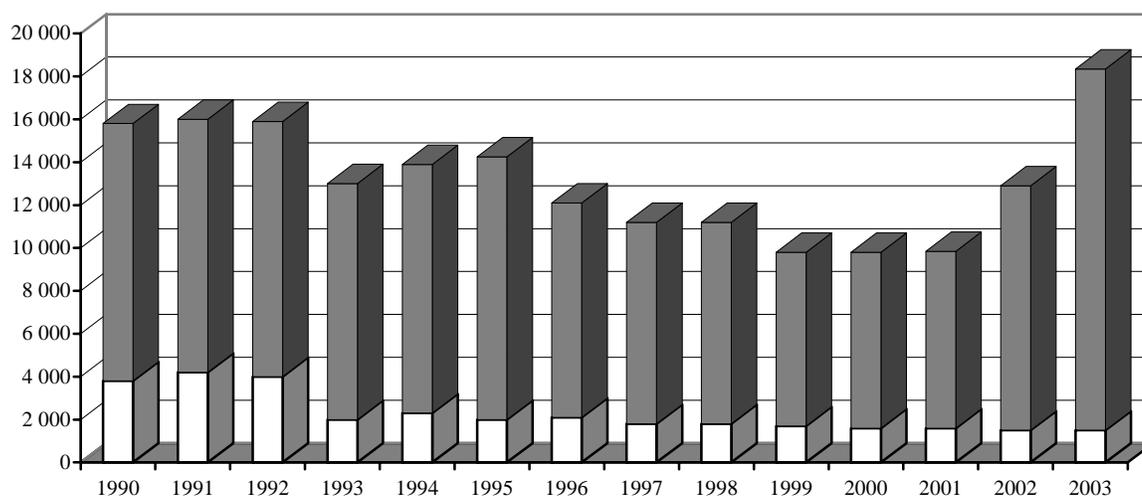
49. L'aide internationale est cruciale pour le développement de l'Afrique. L'aide publique au développement (APD) et un accès plus large aux marchés sont certes des éléments importants de l'assistance qui lui est fournie, mais les pays développés devraient également veiller à la cohérence de leurs politiques d'aide, commerciale, de la dette et d'investissement à l'égard de l'Afrique pour que l'appui dont elle bénéficie par l'intermédiaire d'un mécanisme, comme l'allègement de la dette, ne soit pas annulé par les effets d'autres mesures, intégrées par exemple à la politique commerciale.

A. Accroissement de l'aide fournie à l'Afrique

50. D'un montant net légèrement supérieur à 18 milliards de dollars en 2003, l'aide reste pour l'Afrique la principale source de financement de son développement. Après une baisse prolongée dans les années 90, les niveaux d'aide sont repartis à la hausse, comme le montre la figure 1.

Figure 1
Aide fournie à l'Afrique, 1990-2003

(En millions de dollars des États-Unis)



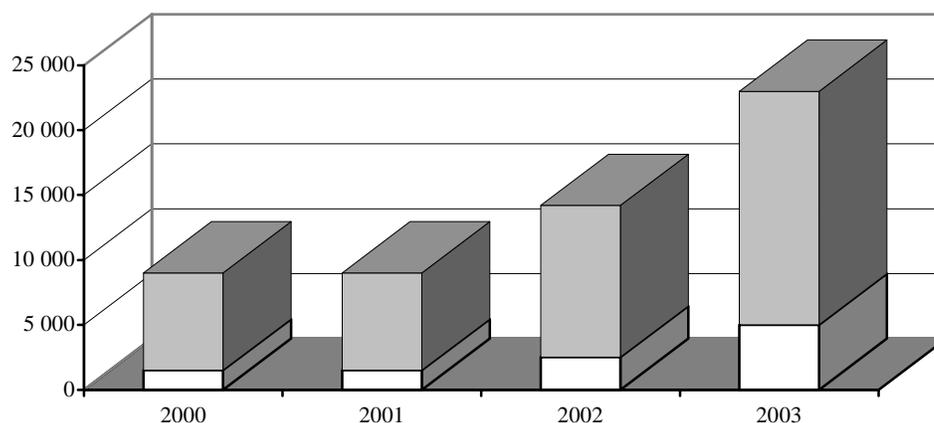
Source : Comité d'aide au développement de l'Organisation de développement et de coopération économiques, *Statistiques sur le développement international*, disponibles en ligne.

Les barres sombres représentent l'aide fournie à l'Afrique subsaharienne et les barres claires, l'aide fournie à l'Afrique du Nord. L'aide est exprimée en montants nets et en dollars courants.

51. Il faut noter qu'une part croissante de l'APD dont bénéficie l'Afrique subsaharienne est accordée sous forme d'annulation et de rééchelonnement de la dette. La figure 2 indique la répartition entre nouveaux transferts, en montants nets, et annulation de la dette.

Figure 2
**Aide publique au développement et allégement de la dette
 en faveur de l'Afrique subsaharienne, 2000-2003**

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Comité d'aide au développement de l'Organisation de développement et de coopération économiques, *Statistiques sur le développement international*, disponibles en ligne.

Les barres claires représentent les annulations ou rééchelonnements de dettes.

52. Un large consensus prédomine au sein de la communauté internationale sur le fait que, compte tenu des problèmes d'accroissement de la pauvreté et de la nécessité d'accélérer le développement en Afrique, les niveaux de l'aide fournie à la région, surtout à l'Afrique subsaharienne, devraient être sensiblement relevés. Les objectifs du Millénaire pour le développement prévoient l'octroi d'une aide plus importante aux pays d'Afrique subsaharienne si ceux-ci les réalisent d'ici à 2015. En 2002, à la Conférence internationale sur le financement du développement, les grands États donateurs ont promis d'augmenter notablement leur aide, en particulier en faveur de l'Afrique subsaharienne. Le NEPAD prévoit également une aide plus élevée pour les États prêts à gérer correctement leur économie et à utiliser cette aide de façon productive. Dans le rapport qu'elle a récemment publié, la Commission pour l'Afrique préconise vivement de doubler l'aide fournie à l'Afrique subsaharienne au cours des trois à cinq prochaines années pour la porter à 50 milliards de dollars en 2010. D'autres rapports, comme celui qui porte sur le Projet Objectifs du Millénaire de l'ONU, vont dans le même sens.

53. En Afrique, comme dans d'autres régions en développement, l'aide est utilisée de différentes façons. Une partie l'est à des fins humanitaires, à savoir pour alléger les souffrances de la population lorsque les États bénéficiaires n'ont pas les moyens de le faire. L'aide fournie en réponse à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme est la forme la plus courante d'aide humanitaire. Bien qu'elle se soit révélée indispensable pour sauver des vies, on exhorte les partenaires de développement à apporter une aide à long terme au lieu de ne réagir qu'en cas de crise. L'aide sert également à financer des projets de développement ou la balance des paiements et le budget de l'État.

54. Enfin, il existe des dépenses d'assistance qui sont réalisées pour l'essentiel à l'extérieur de l'Afrique, mais au bénéfice de cette dernière. Il y a de nombreuses

possibilités, et d'ailleurs grand besoin, d'accroître ce type d'aide et de l'affecter au financement d'équipements collectifs régionaux dans les domaines de la recherche et de la formation. Les dépenses officielles pourraient être accrues pour permettre la mise au point et l'achat de vaccins et de traitements contre les maladies à l'état endémique en Afrique. En complétant en parallèle les maigres salaires du personnel médical africain, on pourrait envisager d'exécuter des programmes tels que la création d'un « peace corps » de retraités, en vertu de laquelle des médecins des pays riches pourraient être mobilisés, moyennant compensation au besoin, pour travailler en Afrique, ou la construction de dispensaires préfabriqués spécialement conçus pour certains pays du continent. En outre, la délivrance d'une formation spéciale permettrait d'atténuer la pénurie des compétences requises pour distribuer et gérer les médicaments, surtout les antirétroviraux. Étant donné qu'une grande part de ce type d'aide est absorbée, dans les pays bénéficiaires, par sa gestion, par les démarches administratives et la rémunération des consultants, il faut en améliorer la transparence et en renforcer l'utilité réelle pour l'Afrique.

55. S'il est urgent, de l'avis général, d'accroître l'aide fournie à l'Afrique, il faudrait que les augmentations substantielles soient sélectives, c'est-à-dire accordées aux pays dont le gouvernement rend des comptes aux citoyens et œuvre en faveur du progrès économique et social. C'est d'ailleurs la politique que les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux appliquent depuis peu. Cependant, beaucoup de travail reste à faire pour déterminer la façon dont l'aide peut être utile. Il est donc important de souligner que dans la mesure où le NEPAD prévoit, au titre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, des incitations à l'amélioration de la gouvernance, il devrait résolument s'attacher à déterminer les critères d'éligibilité et comment l'assistance peut aider les États mal gouvernés et chancelants à adopter des politiques et des pratiques favorables à l'amélioration des conditions d'existence de la population. Les gouvernements deviendraient plus responsables si des incitations à la réduction de la corruption et de la répression et au renforcement des institutions politiques par une sensibilisation et une participation plus grandes de la population à la vie politique étaient mises en place dans le cadre d'un processus d'évaluation par d'autres gouvernements africains. Parallèlement à l'appel lancé en faveur de l'accroissement de l'aide qui leur est fournie, les gouvernements africains doivent s'engager à en garantir une utilisation rationnelle, ce qui implique un renforcement de capacités de gestion. Son utilisation pour les programmes d'investissement prévus dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté offre de meilleures garanties à cet égard, mais il reste beaucoup à faire pour améliorer la transparence du processus budgétaire et renforcer le contrôle parlementaire.

56. Le Groupe consultatif fait les observations et les recommandations suivantes sur l'importante question de l'aide fournie à l'Afrique :

a) Il approuve sans réserve l'appel en faveur d'un accroissement substantiel de l'aide (hors allègement de dette et assistance humanitaire), conformément aux engagements pris par le Groupe des Huit à Monterrey (Mexique), et la promesse d'allouer au moins la moitié du supplément d'aide à l'Afrique subsaharienne;

b) Les pays africains qui s'engagent, preuves à l'appui, à instaurer un cadre pour l'action conforme aux critères adoptés par le NEPAD et approuvés par la communauté internationale devraient percevoir l'aide dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les programmes d'investissement et les projets convenus dans leurs

documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et leurs budgets, à condition qu'ils respectent leurs engagements;

c) Les pays donateurs doivent respecter des normes élevées s'agissant de l'équivalent don de leurs aides. Les chiffres de l'APD se fondent sur des transferts à des conditions de faveur assortis d'un élément don égal à 25 % du montant nominal. Ce taux est beaucoup trop faible, et les donateurs sont instamment invités à accorder à l'avenir des dons ou des prêts comportant un équivalent don sensiblement supérieur à 25 %;

d) Les donateurs devraient améliorer la cohérence des objectifs d'assistance en faveur des plans et stratégies de développement appuyés par les pays bénéficiaires, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et mieux harmoniser leurs procédures administratives;

e) Pour faciliter la formulation et l'exécution de programmes à moyen terme, l'aide devrait être fournie sur une base pluriannuelle assortie d'engagements préalables pour prévenir tout arrêt brutal du financement des projets et des programmes après le lancement de ces derniers.

B. Allègement du fardeau de la dette de l'Afrique

57. Compte tenu des tendances actuelles, la plupart des pays africains auront bien des difficultés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Pour s'attaquer au problème du fardeau de la dette, de nombreux pays d'Afrique ont d'abord eu recours de façon répétée au rééchelonnement, en le faisant plus particulièrement porter sur les décaissements au titre du service de la dette, d'où une augmentation régulière de l'encours de celle-ci et, de fait, des paiements au titre du service. En juillet 2004, 23 des 27 pays africains concernés par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), lancée en 1996, bénéficiaient à ce titre d'un allègement de leur dette : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et la Zambie⁷. Le montant total des allègements de la dette accordés à ces pays (dont 14 se trouvent au point d'achèvement du processus et 13 au point de décision) au titre de l'Initiative PPTE initiale et de l'Initiative PPTE renforcée, lancée en 1999, était de 54 milliards de dollars en valeur nominale, soit 32 milliards en valeur actuelle nette (VAN). En VAN de 2003, l'encours de la dette des 27 pays devait revenir d'environ 80 milliards de dollars à 26 milliards après allègement traditionnel de la dette par les créanciers bilatéraux, allègement au titre de l'Initiative PPTE et autres annulations de dette bilatérales.

58. Toutefois, si l'Initiative PPTE a sorti de nombreux pays du surendettement, la charge des paiements au titre du service de la dette reste lourde (voir tableau 1). Fin 2002, les pays africains étaient redevables de 296 milliards de dollars au total envers les États et institutions créanciers, dont 211 milliards étaient dus par les pays d'Afrique subsaharienne⁸. Cette dette est passée de 120 milliards de dollars en 1980 à 340 milliards en 1995. Près de 80 % de la dette du continent sont dus à des organismes officiels; la dette multilatérale, essentiellement à l'égard du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, en représente environ le

tiers. Parallèlement, les paiements effectués par l'Afrique au titre du service de la dette, qui étaient de 3,3 milliards de dollars dans les années 70, ont atteint en 1999 le montant record de 26 milliards, dont 14,6 milliards étaient le fait de l'Afrique subsaharienne⁹. Une grande part de ces dettes est non recouvrable. Nul n'ignore les causes de leur alourdissement dans la majorité des pays à l'issue de l'Initiative PPTE : il s'agit des chocs extérieurs et de la mauvaise gestion macroéconomique.

Tableau 1
Dettes extérieures de l'Afrique, 1970-2002

(En milliards de dollars des États-Unis)^a

	1970-1979	1980-1989	1990-1996	1997-1999	2000-2002
Encours total de la dette	39,3	180,5	297,2	317,3	292,6
Arriérés liés au remboursement du capital	0,7	9,1	31,6	40,5	26,3
Montant total des paiements au titre du service de la dette	3,3	18,6	25,7	26,1	23,7
Encours total de la dette/exportations de biens et de services ^b	91,0	195,2	242,8	217,6	168,6
Paiements au titre du service de la dette/exportations de biens et de services ^b	7,8	20,1	21,0	17,9	13,7
Montant total des paiements au titre de la dette/produit intérieur brut ^b	24,2	51,7	67,0	61,8	54,6

Sources : CNUCED, d'après la Banque mondiale, *Financement du développement dans le monde et Indicateurs du développement mondial*, disponibles en ligne.

^a Moyennes annuelles.

^b Pourcentage.

Nécessité d'un allègement plus important de la dette extérieure

59. Selon le rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire, la réduction de la dette devrait être calculée en fonction de la réalisation d'objectifs de développement explicites, tels que ceux du Millénaire pour le développement. La dette serait alors allégée d'un montant déterminé en fonction de l'aide au développement prévue et de la nécessité d'éviter un nouveau surendettement. Sur ce modèle, le General Accountability Office (Office général des comptes) des États-Unis avait calculé le montant total du supplément d'aide nécessaire à la réalisation des objectifs de croissance économique et d'endettement viable des pays pauvres très endettés. De même, selon le rapport de la Commission pour l'Afrique, les critères d'éligibilité en matière d'allègement devraient être semblables à ceux appliqués en matière d'aide et, par conséquent, principalement fondés sur l'utilisation des ressources débloquées pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance. Compte tenu du consensus grandissant quant à la nécessité de réduire notablement la dette des pays africains, mis en évidence par les rapports susmentionnés et par le large soutien apporté aux propositions du Gouvernement britannique, la communauté internationale devrait appuyer, dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement, la réduction de la dette de tous les pays très endettés d'Afrique subsaharienne et un allègement sensible de la dette des pays à revenu intermédiaire. Dans le passé, des allègements du même ordre ont été accordés à certains pays, dont l'Égypte, la Jordanie et la Pologne, qui ont respectivement bénéficié d'annulations de 29 milliards de dollars, 1,4 milliard et 2,7 milliards, pour accélérer leur restructuration économique et soutenir la reprise de leur croissance.

60. Bien qu'aucun allègement de la dette intérieure émanant de l'extérieur ne soit prévu, il sera bien plus facile de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans un climat de stabilité macroéconomique, indissociable d'une gestion prudente de la dette publique intérieure. Une réduction de cette dette pourrait également contribuer à stimuler la croissance en dégagant des ressources pour les secteurs productifs de l'économie.

61. En conséquence, le Groupe consultatif recommande que soit annulée la totalité de la dette des pays à faible revenu, y compris ceux qui ne sont pas éligibles au titre de l'allègement prévu par l'Initiative PPTE, et qu'une réduction substantielle soit accordée aux pays à revenu intermédiaire.

C. Libéralisation des échanges et mise à profit de ce processus en Afrique

62. Si le commerce et la part qu'il représente dans le revenu national ont progressé rapidement dans la plupart des pays développés et en développement au cours des 50 dernières années, les pays africains, en moyenne, n'ont pas suivi cette tendance. Alors que vers le milieu des années 50, l'Afrique subsaharienne représentait 3,1 % des exportations mondiales, elle n'en représentait plus que 1,2 % en 1990¹⁰. Bien sûr, tous les pays africains n'ont pas connu la même évolution. Par exemple, au Botswana, en Côte d'Ivoire, à Maurice et dans quelques autres pays, les taux de croissance du commerce et du revenu ont été élevés à diverses périodes, mais les exceptions sont rares et les expériences décourageantes prédominent¹¹.

63. Le plus souvent, une telle marginalisation peut s'expliquer par des facteurs internes et externes. L'exemple des économies d'Extrême-Orient a clairement démontré que les contraintes internes (protectionnisme) mais aussi externes (protectionnisme de pays étrangers) qui pèsent sur les échanges doivent être éliminées pour permettre au commerce d'être un moteur de croissance et de réduction de la pauvreté.

64. Il est également essentiel d'examiner l'organisation actuelle du commerce. En particulier, les effets du protectionnisme étranger (subventions agricoles de l'Union européenne) dépendent du statut d'importateur ou d'exportateur. De toute évidence, les pays africains exportateurs de denrées de base bénéficieraient de l'élimination des subventions étrangères qui tirent le cours mondial de ces produits vers le bas. Par contre, dans un premier temps, les nombreux pays africains importateurs souffriront de l'élimination des subventions européennes puisque le cours mondial des denrées qu'ils achètent augmentera.

1. Mesures internes

Macroéconomie et institutions

65. Il existe plusieurs obstacles internes au commerce en Afrique. L'importance d'une politique macroéconomique judicieuse, qui se traduit par un taux de change stable et une faible inflation, a été soulignée depuis des décennies. Parallèlement, il est également nécessaire d'investir davantage dans les infrastructures pour stimuler la croissance. D'autre part, même si les conditions macroéconomiques ne sont pas idéales et si les infrastructures viables manquent cruellement, la mise en œuvre de mesures d'encouragement appropriées à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs peut avoir un effet salutaire sur les exportations et les performances économiques.

Politique commerciale

66. Il est important que les pays africains réduisent les obstacles non négligeables qu'ils créent aux échanges commerciaux, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les travaux théoriques et empiriques des années 60 et 70 ont montré que les barrières commerciales élevées par un pays pouvaient empêcher ce même pays de profiter d'occasions commerciales à l'étranger en favorisant les marchés intérieurs au détriment des exportations¹². De plus, les entraves aux échanges entre les pays africains eux-mêmes ont limité les bénéfices qu'ils pouvaient tirer du commerce.

2. Facteurs externes

67. Plusieurs accords relatifs au commerce extérieur ont été conclus en Afrique. Selon les cas, ces accords ont eu des effets plus ou moins positifs.

Accords bilatéraux

68. Les pays africains ont contribué à la récente multiplication des accords commerciaux préférentiels bilatéraux et sous-régionaux. Ces accords existent, pour la plupart, au titre de la clause d'habilitation de l'OMC pour les pays en développement. Malheureusement, cette clause impose peu de règles, permettant ainsi toutes sortes de libéralisations partielles et sélectives du commerce. Une telle libéralisation sélective est peu susceptible d'améliorer l'efficacité de l'économie et doit faire l'objet d'une évaluation approfondie avant d'être entreprise.

69. L'African Growth and Opportunity Act (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés) est un autre exemple d'accord commercial préférentiel bilatéral. Elle prévoit un accès préférentiel des exportations africaines vers les États-Unis dans des domaines clefs, comme l'habillement. D'un autre côté, elle intègre aussi des préférences inverses, telles que des critères d'admission fondés sur l'utilisation d'intrants américains. Or, selon une récente analyse de la Banque mondiale, ces préférences inverses en limitent nettement les avantages potentiels¹³. Ces avantages sont encore plus réduits si les préjudices induits par des critères sans rapport avec le commerce (par exemple, l'imposition de normes de travail excessivement rigoureuses en vue de protéger au maximum les producteurs américains contre la concurrence) sont pris en compte.

Préférences unilatérales

70. Les préférences unilatérales comprennent les systèmes généralisés de préférences (SGP), l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne et les dispositifs définis successivement par les Accords de Lomé et de Cotonou. Le récent rapport de l'OMC sur l'avenir de l'Organisation présente les nombreuses raisons pour lesquelles ces initiatives sont moins bénéfiques qu'il n'y paraît. Elles prévoient notamment l'élimination des concessions lorsque les exportations progressent, ne s'appliquent pas aux produits dits sensibles et réduisent la portée effective des préférences, tout en imposant des concessions sans rapport avec le commerce¹⁴.

Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha

71. Le Groupe consultatif recommande aux pays africains de peser de tout leur poids dans les négociations en faveur de la libéralisation des échanges multilatéraux dans le cadre du cycle de Doha et au-delà.

72. Vu les répercussions de l'élimination progressive de la clause de la nation la plus favorisée par les pays développés, des aides supplémentaires paraîtraient justifiées, en particulier pour les pays qui souffrent actuellement d'une évolution défavorable des termes de l'échange et d'un fort endettement. Nous proposons donc que le NEPAD encourage vigoureusement les apports d'aide, tant compensatoires qu'axés sur des ajustements à court terme, en faveur des pays africains sérieusement touchés par la diminution de la valeur de leurs accords de préférence traditionnels face à la libéralisation multilatérale.

73. Trois observations supplémentaires s'imposent :

a) Compte tenu de la réduction des obstacles tarifaires, il est important de trouver d'autres sources de revenu pour remplacer les recettes douanières, qui représentent encore une part importante du revenu total de nombreux pays africains. Une aide visant à combler le manque à gagner pendant la transition vers des sources de revenu qui ne sont pas liées au commerce pourrait être très utile;

b) Lorsque la libéralisation du commerce s'accompagne d'une redistribution des ressources, il est également nécessaire de mettre en œuvre des programmes d'aide à l'ajustement afin de faciliter la transition. C'est pourquoi les pays africains devraient élaborer des programmes comparables aux dispositifs de protection sociale mis en place dans les pays développés. Leur élaboration et leur financement pourraient être assurés grâce à une aide multilatérale et leur coût, s'ils sont élaborés avec soin, devrait être négligeable en comparaison des bénéfices potentiels de la libéralisation des échanges commerciaux;

c) Au vu des nouvelles perspectives de réduction des subventions agricoles et des barrières tarifaires à l'étranger, la capacité des producteurs africains à répondre à l'évolution des prix du marché est un facteur clef. Dans ce contexte, les pays africains devraient s'empresse de créer des institutions visant à mieux adapter leur offre aux possibilités d'exportation qui apparaîtront avec la libéralisation du commerce. Ces mesures vont de pair avec le renforcement du secteur privé, qui doit jouer un rôle central dans le développement de l'Afrique et dont le présent rapport souligne l'importance. Nous saluons le fait que l'OMC ait reconnu qu'il était nécessaire de s'attaquer à l'insuffisance de la capacité de production des pays d'Afrique et qu'elle se soit engagée à leur offrir un appui technique et une aide au renforcement des capacités de plus grande ampleur.

D. Encouragement des flux de capitaux privés et du rapatriement de salaires

74. Les flux de capitaux privés, tout comme le rapatriement de salaires, jouent un rôle important dans le financement du développement de l'Afrique dans son ensemble. Il est donc vital d'identifier les meilleurs moyens de promouvoir l'intégration de ces flux dans les économies africaines.

1. Flux de capitaux

75. L'un des objectifs du NEPAD est d'attirer des influx importants et stables d'investissements étrangers directs (IED). Dans cette optique, la création d'un climat d'investissement favorable devrait être une priorité de première urgence. Cela dit, les IED ne sont qu'une des sources de capitaux privés dont pourrait bénéficier l'Afrique, comme le montre le tableau 2 ci-après.

Tableau 2
Flux de capitaux privés vers l'Afrique, 1998-2003

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Flux de capitaux (nets)	7,5	10,1	9,3	23,8	13,7	13,90
Afrique du Nord	2,0	2,2	2,3	3,7	1,9	3,00
Afrique subsaharienne	5,5	7,9	7,0	20,1	11,8	10,90
Investissements de portefeuille (nets) ^a	3,3	9,0	(1,9)	(7,2)	(1,7)	(0,10)
Afrique du Nord	(0,5)	0,6	0,3	1,4	(0,7)	(0,02)
Afrique subsaharienne	3,9	8,4	(2,2)	(8,7)	(1,0)	(0,10)
Dont : prises de participation	3,7	5,8	1,4	(5,9)	(1,6)	0,10
Afrique du Nord	(4,9)	(4,0)	(3,1)	(5,0)	(1,0)	(0,60)
Afrique subsaharienne	8,6	9,7	4,5	(0,9)	(0,6)	0,80
Autres investissements (nets) ^b	6,5	(7,6)	(6,8)	(5,4)	(10,4)	(9,30)
Afrique du Nord	2,0	(0,9)	(2,9)	1,5	(3,4)	(6,50)
Afrique subsaharienne	4,6	(6,7)	(3,8)	(6,9)	(6,9)	(2,80)
Compte financier du secteur privé	17,3	11,5	0,6	11,2	1,7	4,50
Afrique du Nord	3,4	1,9	(0,4)	6,6	(2,3)	(3,40)
Afrique subsaharienne	13,9	9,7	1,0	4,6	3,9	7,90

Source : Fonds monétaire international, *Balance of Payments Statistics Yearbook, 2004*.

^a À l'exclusion de la dette publique officielle.

^b Comprend principalement les prêts et les dépôts.

76. Comme le montre le tableau 2, au cours des six dernières années, l'Afrique a enregistré des flux nets positifs d'investissements étrangers directs, même si leurs montants ont fortement fluctué, mais qui ont cependant été partiellement compensés par des flux négatifs d'autres types de capital. Ainsi, les investissements nets de portefeuille ont également été volatiles et sont devenus légèrement négatifs depuis

2000, en particulier en raison de l'émission et du remboursement ultérieur de titres de dette extérieure, ce qui semble indiquer que la valeur nette des emprunts privés a été relativement limitée au cours des dernières années. Les autres investissements privés, qui comprennent principalement les prêts et les dépôts, affichent de manière assez régulière des flux nets négatifs, qui semblent correspondre en grande partie au remboursement net des emprunts, tendance qui concerne aussi bien l'Afrique du Nord que l'Afrique subsaharienne.

77. Globalement, si tant est que les statistiques officielles offrent une image fidèle à la réalité, on peut observer que le compte financier du secteur privé en Afrique a affiché des valeurs nettes positives au cours des six dernières années. Les flux à destination de l'Afrique du Nord et subsaharienne n'ont cessé de varier mais, depuis deux ans, sont devenus négatifs dans le cas de l'Afrique du Nord. Les montants sont toutefois modestes en comparaison des besoins en capital externe de l'Afrique. De même, il apparaît clairement que, pour ces deux régions, les IED ont été la principale force motrice, tandis que les autres flux de capitaux ont été instables et imprévisibles. Les flux négatifs ont ainsi largement contrebalancé l'impact des investissements étrangers directs.

78. Il est de toute évidence nécessaire de développer les marchés de capitaux et leurs institutions en Afrique afin d'attirer l'épargne mondiale pour financer le développement du continent. À cet égard, les pays développés peuvent aider leurs partenaires africains par l'éducation et la formation. De leur côté, les pays du NEPAD peuvent favoriser l'augmentation des flux en éliminant différents obstacles et en honorant leurs engagements en temps voulu. Toutes ces mesures devraient aider le continent à renforcer sa capacité d'absorption de capitaux étrangers.

2. Transferts et rapatriement de salaires

79. Malgré l'absence de chiffres précis, il est généralement admis que des millions de travailleurs africains rapatrient des fonds avec une certaine régularité. Selon une estimation récente¹⁵, 17 millions de migrants seraient dans ce cas, dont environ 5 millions résidant en Europe, en Asie ou en Amérique du Nord. Ainsi, les salaires rapatriés par les migrants pourraient représenter une source de financement substantielle de la consommation et de l'investissement dans leur pays d'origine.

Tableau 3

Flux de rapatriement de salaires en Afrique, 1998-2003

(En milliards de dollars des États-Unis)^a

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total pour l'Afrique	14,6	13,8	14,3	15,7	16,6	20,3
Afrique du Nord	7,9	7,7	7,6	8,9	8,6	9,6
Afrique subsaharienne	6,7	6,1	6,7	6,8	8,1	10,7

Source : Fonds monétaire international, *Balance of Payments Statistics Yearbook, 2004*.

^a Les flux privés comprennent ceux identifiés comme « rapatriement de salaires de travailleurs » et « autres rapatriements privés ». Il est difficile de distinguer ces deux catégories.

80. Si, pour des raisons techniques, ces statistiques sont peu fiables (et d'ailleurs certains pays africains ne recueillent aucun donnée de ce type), elles représentent néanmoins les meilleures estimations disponibles à l'heure actuelle. Elles indiquent que l'Afrique a reçu, ces dernières années, 14 à 16 milliards de dollars par an en moyenne sous forme de transferts privés, dont un peu moins de la moitié en direction des pays subsahariens parmi lesquels le Kenya, le Soudan et l'Ouganda seraient les principaux bénéficiaires. Parmi les pays d'Afrique du Nord, l'Égypte et le Maroc seraient les premiers destinataires.

81. De toute évidence, le rapatriement de fonds privés vers les pays africains représente des sommes importantes, et ce, d'autant plus que les chiffres disponibles sous-estiment certainement l'ampleur du phénomène. En effet, les migrants qui renvoient des fonds chez eux peuvent choisir de passer par des entités institutionnelles comme les banques, Western Union, MoneyGram, des bureaux de change et d'autres organismes similaires ou par des circuits officieux. Bien qu'il soit difficile de mesurer la part exacte passant par les circuits officieux, il est certain que le recours aux marchés parallèles est motivé par des facteurs économiques, comme le coût élevé des opérations, les frais institutionnels et la surévaluation des taux de change. Selon des études empiriques, lorsque les circuits officieux sont suffisamment attractifs, les flux enregistrés peuvent représenter la moitié, voire moins de la moitié, du montant total passant par les différents circuits¹⁶.

82. Pour faciliter les rapatriements de salaires, le NEPAD devrait intensifier son action auprès des pays développés et africains en vue de réduire les obstacles actuels à l'entrée et à la sortie de capitaux privés. Comme indiqué plus haut, ces flux soutiennent non seulement la consommation des pays d'origine mais aussi les investissements, et donc favorisent la croissance de la production.

83. Les recommandations ci-après visent à encourager les flux de capitaux privés et le rapatriement de salaires dans les pays d'Afrique :

a) Encourager, de manière générale, la création d'un climat économique et réglementaire propice au rapatriement de salaires et aux entrées de capitaux. Les pays développés comme les pays africains peuvent faire davantage pour identifier et promouvoir les occasions d'investissement en Afrique;

b) S'assurer que les taux de change correspondent au marché et que le contrôle des changes et les limitations imposées aux mouvements de capitaux ne favorisent pas le marché noir;

c) Réduire les obstacles aux flux de capitaux à long terme non générateurs d'endettement, en particulier aux investissements étrangers directs, ainsi que le coût supporté par les migrants pour le rapatriement de leur salaire par les circuits institutionnels. Les pays développés et leurs partenaires du NEPAD peuvent encourager la baisse des frais exigés par les banques et les autres intermédiaires pour ce type d'opération et profiter de l'expérience et des réalisations d'autres pays, notamment d'Amérique latine;

d) Les autorités africaines devraient considérer les flux de capitaux et de rapatriement de salaires comme des éléments importants de leurs statistiques économiques nationales. Une meilleure mesure de ces flux permettra d'évaluer les conditions économiques avec plus de précision, et donc d'élaborer des politiques macroéconomiques et structurelles plus efficaces et de mieux soutenir le développement dans son ensemble.

IV. Sens concret à donner à l'appui international en faveur des efforts de développement de l'Afrique

84. L'idée maîtresse du présent rapport est que l'appui international est essentiel à la fois pour atteindre les objectifs du NEPAD et pour soutenir les efforts actuels en faveur de réformes politiques et économiques et du développement de l'Afrique. Ce qu'il faut à l'Afrique, ce n'est pas simplement un appui international mais plutôt un appui international conséquent, accordé dans des conditions généreuses pendant toute la décennie à venir, afin d'aider à atteindre des objectifs de développement convenus et importants; une telle prise de conscience a été soulignée dans plusieurs rapports récents.

85. L'appui international est tributaire d'un partenariat avec l'Afrique. La notion de partenariat renforcé a été mise en évidence à la fois dans le Plan d'action pour l'Afrique, adopté par le Groupe des Huit à Kananaskis en 2002 et dans le récent rapport de la Commission pour l'Afrique. Il faut, dans ce cadre, que l'Afrique et ses partenaires de développement remplissent leur part du contrat et s'attachent à apporter les améliorations nécessaires, l'Afrique agissant au niveau de la gouvernance et ses partenaires, dont le système des Nations Unies, au niveau tant de la fourniture de l'aide au développement à destination de l'Afrique que du contrôle des contributions annoncées et des montants effectivement décaissés.

A. Amélioration de la fourniture de l'appui international au développement de l'Afrique

86. Au cours de ces quelques dernières années, l'Afrique a reçu des promesses d'accroissement de l'aide, ce qui rend compte à la fois des engagements pris à Monterrey et du fait de mieux en mieux admis qu'il faut à l'Afrique, et en particulier au NEPAD, un appui international accru pour aider aux efforts de développement. Promettre un appui, que ce soit sous forme d'aide, d'allègement de la dette, d'accès aux marchés ou de transfert de technologie, c'est une chose; fournir effectivement l'appui annoncé en temps voulu, c'en est une autre.

87. On sait de mieux en mieux ce qui constitue une fourniture effective de l'appui international, en particulier de l'aide au développement. Ce savoir collectif peut se décliner en une série de principes ou d'objectifs. L'aide doit être, autant que possible, non liée pour permettre aux nations bénéficiaires d'en utiliser les ressources avec plus de souplesse. Les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux doivent rationaliser leurs systèmes de coordination, de comptabilisation et d'établissement de rapports concernant l'aide. La responsabilité des donateurs doit être engagée, en ce sens qu'ils doivent consentir à ce que soient évaluées l'exécution des engagements qu'ils ont pris et la fourniture en temps utile de l'aide qu'ils ont annoncée. L'aide au développement doit être exactement ciblée sur les priorités des pays partenaires plutôt que sur celles des pays donateurs. Le nombre et la nature des conditions attachées à certains types d'assistance doivent être moins pénibles pour les pays bénéficiaires. Il faut réduire les procédures complexes et concurrentielles des différents donateurs, qui imposent une lourde charge sur les capacités administratives déjà limitées des pays partenaires.

88. Un bon exemple des coûts de transaction afférents à l'aide en faveur des pays africains est sans doute fourni par l'expérience de la République-Unie de Tanzanie

qui, en 1999, a été priée de produire 2 400 rapports par trimestre à l'intention des donateurs et a reçu plus de 1 000 missions de donateurs chaque année¹⁷. Pour alléger la charge imposée par ces exigences, le Gouvernement a proclamé des « congés de missions », périodes pendant lesquelles aucune délégation de donateurs n'était reçue dans le pays. En 2003, il y a eu environ 230 missions de donateurs sur le terrain, dont près de 5 % avaient été entreprises conjointement¹⁸. Manifestement, la coordination de l'aide des donateurs, les obligations relatives à l'établissement de rapports sur l'aide et le nombre de missions effectuées sur le terrain continuent d'être un problème majeur pour la fourniture efficace d'un appui international à l'Afrique.

89. Les donateurs ont récemment fait des efforts pour élaborer quelques directives en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide (par exemple, la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide publique au développement à destination des pays les moins avancés, la Déclaration de Rome de 2003 sur l'harmonisation, et la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement). C'est là un bon début pour s'attaquer aux carences actuelles de la fourniture de l'aide, mais il reste encore beaucoup à faire pour donner suite aux engagements contractés dans ces différentes déclarations et pour le faire rapidement.

B. Amélioration de la qualité et de la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies

90. Les organismes et institutions du système des Nations Unies constituent un pilier important pour la mobilisation et la fourniture d'un appui international à l'Afrique. Le système des Nations Unies joue un rôle étendu en Afrique, allant de l'aide humanitaire d'urgence à la protection des droits de l'homme et au développement, en passant par la diplomatie préventive et le maintien de la paix. L'appui fourni par les institutions des Nations Unies a de plus en plus tendance à se ranger dans quatre grandes catégories : financement des programmes et des projets; renforcement des capacités et développement institutionnel; activités de promotion; et établissement de normes.

91. S'agissant de l'appui à fournir dans ces domaines, les problèmes posés par l'absence de coordination, qui touchent durement les organismes bilatéraux de développement, tendent également à affecter les opérations du système des Nations Unies en Afrique. Les problèmes de coordination se manifestent de plusieurs manières, par exemple le petit nombre de projets réalisés conjointement par rapport aux programmes dans lesquels de nombreuses institutions sont à l'œuvre; l'insuffisance des consultations entre ces institutions, lors de la conception de tels programmes; et la lourde charge administrative que des projets redondants imposent aux gouvernements hôtes. Un autre domaine dans lequel la coordination interinstitutions fait encore défaut, c'est l'interface du système des Nations Unies avec l'Union africaine (UA), nouvellement créée. Le principal problème tient au fait que le système des Nations Unies est engagé à l'égard de l'UA d'une façon tout à fait similaire à l'engagement qu'il avait à l'égard de l'Organisation de l'unité africaine, malgré l'expansion du rôle et des responsabilités dévolues à l'UA. Au cours des consultations tenues à l'occasion de l'établissement du présent rapport, nous avons appris qu'un nouvel arrangement est actuellement à l'étude et que certaines propositions sont mises en place pour rétablir un mécanisme de

consultation entre le système des Nations Unies et l'Union africaine. Une telle mesure comblera une lacune importante en la matière.

92. On peut se féliciter des efforts actuellement menés pour améliorer et renforcer la cohérence des politiques et la coordination opérationnelle, au niveau tant national [au moyen d'instruments tels que les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)] que régional (par le mécanisme régional de consultation). Il faudra intensifier ces efforts, autant pour diminuer les coûts élevés de coordination imposés aux gouvernements africains que pour augmenter l'impact collectif de l'appui fourni par le système des Nations Unies en Afrique. Lors des consultations tenues par le Groupe consultatif, une nouvelle perspective pour un système des Nations Unies mieux coordonné s'est fait jour : apparemment, un organisme des Nations Unies ferait mieux l'affaire que des donateurs individuels pour agir comme coordonnateur naturel et neutre des efforts déployés par la communauté internationale concernant les secteurs particuliers du NEPAD, par exemple l'agriculture ou les infrastructures.

93. Le système des Nations Unies a tiré de nombreuses leçons de son expérience institutionnelle en faveur du développement de l'Afrique au cours des deux dernières décennies. Ces leçons peuvent et doivent servir à concevoir un appui au NEPAD. Pour mieux aider les pays africains à mettre en œuvre le NEPAD, les mesures suivantes seraient utiles :

a) Les institutions et les organismes du système des Nations Unies devraient œuvrer ensemble pour assurer au NEPAD un appui ciblé et coordonné et pour aider les pays africains à mobiliser d'importantes ressources financières pour le développement de l'Afrique, y compris celles destinées au programme et aux projets du NEPAD, aux niveaux national et régional;

b) Le système des Nations Unies devrait appuyer les efforts faits par les gouvernements pour améliorer la gestion et la fourniture de l'aide ainsi que la formulation et l'exécution des projets.

C. Amélioration du suivi des contributions annoncées et des montants effectivement décaissés

94. Il est essentiel d'honorer les engagements contractés envers l'Afrique pour réussir la mise en œuvre du NEPAD. À l'inverse, la lenteur ou le retard des décaissements des fonds annoncés peut freiner le rythme de la mise en œuvre, perturber les priorités des pays partenaires et finir par faire douter de l'appui international. Une telle situation n'est pourtant pas inévitable. Le renouvellement d'un appui accru en faveur de l'Afrique doit aller de pair avec un renouvellement des efforts visant à créer un mécanisme efficace pour assurer le suivi et le contrôle des engagements pris et des décaissements effectués en faveur de l'Afrique. Cela serait plus qu'une opération technique consistant à publier périodiquement des chiffres sur les engagements d'aide et les montants effectivement décaissés, opération dont, au demeurant, bon nombre d'organisations, y compris l'Organisation des Nations Unies, s'acquittent déjà.

95. Il faudrait, au minimum, instaurer plutôt un processus de consultation et de dialogue pour assurer le suivi des engagements contractés. Ce processus devrait être conçu de façon à satisfaire trois conditions. Il devrait faire intervenir un partenariat

entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour garantir une légitimité régionale et une crédibilité internationale. Les personnes choisies pour y participer devraient mener une double tâche de négociateurs, certes, mais aussi de militants en faveur du développement de l'Afrique. Enfin, il devrait avoir pour mission d'examiner tous les aspects de l'appui international en faveur de l'Afrique et d'en rendre compte.

V. Résumé des recommandations à l'intention de la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies

96. Le rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique contient un double message central : premièrement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ne saurait être couronné de succès sans une augmentation considérable de l'appui international; deuxièmement, pour valoriser le potentiel de développement considérable de l'Afrique, il faudra exploiter la créativité et le dynamisme de l'initiative privée dans toute une série de domaines, notamment l'agriculture, l'industrie, la science et la technique, et le développement des infrastructures. Le Groupe consultatif estime que le renforcement de l'initiative privée au sens le plus large est la clef de la transformation économique de l'Afrique, et qu'un secteur public efficace, porteur et capable est indispensable à réalisation de ces objectifs.

97. Le Groupe consultatif a relevé un certain nombre de domaines dans lesquels les pays africains eux-mêmes devront prendre des mesures. Il s'agit principalement de continuer à améliorer la qualité et les processus de gouvernance économique et politique. Le Groupe estime que le progrès dans ces domaines revêt une importance critique. Toutefois, compte tenu de son mandat, il a présenté un certain nombre de recommandations, qui, à son avis, nécessitent une action prioritaire de la part de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies.

Aide

98. Le Groupe consultatif appuie pleinement l'appel qui a été lancé en vue d'une augmentation substantielle des niveaux de l'aide (compte non tenu de l'allègement de la dette et de l'aide humanitaire), conformément aux engagements pris par le Groupe des Huit principaux pays industrialisés à Monterrey (Mexique) et à leur promesse d'allouer au moins la moitié du supplément d'aide aux pays de l'Afrique subsaharienne.

99. Les pays africains qui s'engagent preuves à l'appui à instaurer un cadre de politiques favorables, conformément aux critères adoptés par le NEPAD et approuvés par la communauté internationale, devraient recevoir l'aide dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les programmes et projets d'investissement convenus dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et budgets d'appui correspondants, à condition de tenir les engagements qu'ils prennent.

100. L'aide devrait être fournie sous la forme de dons (ou de prêts assortis d'un équivalent don sensiblement supérieur à 25 %) et être prévisible et non liée afin de

réduire les perturbations au niveau de l'exécution du budget et d'accroître son efficacité.

101. L'aide devrait être fournie sur une base pluriannuelle et soutenue, pour encourager les pays à prendre des engagements à long terme en matière de dépenses, en particulier en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

102. Les donateurs devraient s'efforcer d'améliorer la cohérence des objectifs de leur assistance en faveur de plans et stratégies de développement, y compris les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté appuyés par les pays bénéficiaires, et mieux harmoniser leurs procédures administratives.

103. Les donateurs doivent en particulier s'engager à appliquer un programme accéléré et assorti de délais pour la mise en œuvre des engagements pris dans diverses déclarations, notamment la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, la Déclaration de Rome de 2003 sur l'harmonisation et la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, afin d'accroître le rôle et l'impact de l'aide qu'ils accordent.

Allègement de la dette

104. Les critères d'allègement de la dette devraient être axés sur l'utilisation effective des ressources débloquées pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance. Le montant approprié de cet allègement devrait être lié aux objectifs explicites de développement définis par le processus du NEPAD.

105. Le Groupe consultatif appuie énergiquement la proposition tendant à ce que la totalité de la dette soit annulée, en tout état de cause dans le cas de tous les pays à faible revenu. Les pays à revenu intermédiaire devraient bénéficier d'un allègement sensible de la dette.

Commerce

106. Le Groupe consultatif reconnaît le rôle important que la libéralisation des échanges peut jouer dans le développement de l'Afrique. Cette libéralisation doit être le fait à la fois des pays africains et des autres pays.

107. La réduction des obstacles au commerce créés par les pays africains, qui continuent à être importants, contribuera à l'élimination des incitations ayant pour effet de décourager les exportations; elle permettra également aux pays africains de bénéficier des échanges à l'intérieur des pays en développement.

108. La réduction des obstacles au commerce auxquels se heurte l'Afrique est au moins tout aussi importante. Le Groupe consultatif tient cependant à souligner que la structure des échanges africains doit être gardée présente à l'esprit. Par exemple, une réduction des subventions agricoles dans les pays de l'Union européenne et aux États-Unis pourrait nuire aux nombreux pays africains qui sont des importateurs nets et non des exportateurs de produits agricoles au lieu de les aider.

109. Lorsqu'une redistribution des ressources est nécessaire pour qu'il soit possible de tirer profit de la libéralisation des échanges, les institutions voulues doivent être

créées pour faciliter cette opération. Le secteur privé, dont le rôle est mis en exergue dans le présent rapport, devra bénéficier d'une aide grâce à l'adoption de mesures telles que l'octroi de crédits, l'établissement de droits de propriété bien établis et l'octroi d'une assistance technique, selon que de besoin.

110. En outre, tout comme la libéralisation des importations s'accompagne par la mise en place de programmes d'aide à l'ajustement dans les pays développés, le Groupe consultatif recommande la mise en place immédiate de programmes analogues en Afrique. Les pays africains ont besoin d'une aide multilatérale pour l'élaboration et le financement de ces programmes.

111. Tout en constatant que le nombre d'accords commerciaux préférentiels bilatéraux et sous-régionaux ne cesse d'augmenter en Afrique, le Groupe consultatif estime que l'achèvement du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha est un objectif prioritaire pour les pays africains, et il recommande qu'un appui sans réserve lui soit accordé dans le cadre du NEPAD.

112. Le Groupe consultatif est d'avis que pour faciliter l'achèvement de ces négociations, le NEPAD doit encourager vivement les apports d'aide, tant compensatoires qu'axés sur les ajustements à court terme, en faveur des pays africains sérieusement touchés par la réduction de la valeur de leurs accords de préférence traditionnels face à l'élimination progressive de la clause de la nation la plus favorisée.

113. Le Groupe consultatif engage la communauté internationale à soutenir le renforcement des infrastructures à l'appui de l'objectif du NEPAD consistant à encourager la croissance des échanges à l'intérieur de l'Afrique sur la base de l'intérêt mutuel.

Flux de capitaux et rapatriement de salaires

114. Les pays développés devraient s'efforcer de promouvoir l'adoption de mesures facilitant le rapatriement de salaires et les flux de capitaux à destination de l'Afrique, en encourageant la réduction des frais bancaires et, dans le cas du rapatriement de salaires, des commissions prélevées par d'autres intermédiaires, et en améliorant les possibilités d'investissement en Afrique.

Développement du secteur privé

115. Si l'on veut promouvoir les entreprises privées en Afrique, il faudra que les institutions multilatérales et les pays développés apportent d'urgence un appui actif à cet objectif. Les organismes de développement devraient en particulier renforcer leur coopération technique avec le NEPAD et les différents pays en les aidant à mettre au point des stratégies adaptées à la situation de chacun d'entre eux pour créer un climat plus propice aux investissements.

116. Dans un premier temps, les institutions multilatérales de développement devraient mieux coordonner leur assistance et viser à accroître leur efficacité, afin de réduire les pressions qui s'exercent sur les capacités administratives des gouvernements africains. À cet égard, les ressources au titre de l'assistance technique pourraient être acheminées par un mécanisme multilatéral. Les organismes multilatéraux pourraient fournir l'assistance technique et financière

nécessaire à la mise en place d'organismes nationaux de promotion des investissements. Dans cette optique, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient mettre davantage l'accent sur le rôle du secteur privé dans le cadre général des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Amélioration de la qualité et de la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies

117. Les organismes et institutions du système des Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour apporter au NEPAD un appui bien ciblé et coordonné et aider les pays africains à mobiliser d'importantes ressources financières pour le développement de l'Afrique, notamment pour les programmes et projets réalisés au titre du NEPAD, aux niveaux national et régional. Ils devraient en outre appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour améliorer la gestion et la fourniture de l'aide ainsi que la formulation et l'exécution de projets.

Amélioration du suivi des contributions annoncées et des montants effectivement décaissés

118. Un processus de consultation et des dialogues visant à assurer le suivi des engagements pris devrait être instauré. Ce processus devrait s'inscrire dans le cadre d'un partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et avoir pour objectif de suivre les contributions annoncées, d'examiner tous les aspects de l'appui international en faveur de l'Afrique et de faire rapport à ce sujet.

Notes

- ¹ Projet Objectifs du Millénaire, « Investir dans le développement : Plan partique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement » (initialement publié par Earthscan, Londres, et Sterling, Virginie, États-Unis d'Amérique, en janvier 2005). Pour le texte du rapport, consulter l'adresse suivante : <<http://www.unmillenniumproject.org>>.
- ² Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, « Notre intérêt commun : Rapport de la Commission pour l'Afrique » (Londres, mars 2005). Pour le texte du rapport, consulter l'adresse suivante : <<http://www.commissionforafrica.org>>.
- ³ Voir Tina Rosenberg, « Think again: AIDS », dans *Foreign Policy*, mars-avril 2005, p. 23; voir également *An Action Plan to Prevent Brain Drain: Building Equitable Health Systems in Africa. A White Paper by Physicians for Human Rights* (Boston, Massachusetts, juin 2004).
- ⁴ Rosenberg, *loc. cit.*
- ⁵ Jagdish Bhagwati, « Development and getting it right », dans *L'observateur de l'OCDE*, mai 2005, p. 27 à 29.
- ⁶ Xaba J. et al., *Le système non structuré dans l'Afrique subsaharienne, Document de travail sur le secteur informel de l'économie* (Genève, Bureau international du Travail, 2002), p. 3, citant M. A. Chen, 2001.
- ⁷ Fonds monétaire international et Banque mondiale, *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Status of Implementation*, Washington, 20 août 2004.
- ⁸ CNUCED (2004), *Le développement économique en Afrique – Endettement viable : oasis ou mirage?* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.II.D.37), p. 10.

- ⁹ Ibid., tableau 1.
- ¹⁰ Voir Francis Ng et Alexander Yeats, « Open economies work better! Did Africa's protectionist policies cause its marginalization in world trade? », Working Paper No. 1636, Banque mondiale, Division du commerce international, Washington, août 1996. Ce phénomène et d'autres thèmes connexes sont également abordés par la Commission économique pour l'Afrique dans son rapport intitulé « *Rapport économique sur l'Afrique 2004 : libérer le potentiel commercial de l'Afrique* », publication des Nations Unies, numéro de vente : 04.II.K.12.
- ¹¹ Dani Rodrik a fait valoir que le ratio commerce/produit intérieur brut des pays africains était proportionnel à leur revenu par habitant et à leur population. Il faut néanmoins tenir compte du fait que ce ratio a diminué en Afrique, alors qu'il a augmenté presque partout ailleurs. Des facteurs exogènes agissant sur les revenus ont-ils été la principale cause de son évolution en Afrique alors que sa progression remarquable à travers le monde suivait les changements de régime commerciaux? En outre, les régressions transversales sont parfois trompeuses et peuvent mener à des conclusions inexactes. Voir Dani Rodrik, « Trade policy and economic performance in sub-Saharan Africa », Working Paper No. 6562, National Bureau of Economic Research, Cambridge, États-Unis, 1998. Voir également V. N. Balasubramanyam, « Africa: trade performance, policies and prospects », University of Lancaster, Royaume-Uni, 2002; rapport commandé par la Banque africaine de développement.
- ¹² Voir Bhagwati, op. cit. pour une argumentation plus ancienne portant sur les pays non africains et Ng et Yeats, op. cit. pour une analyse récente de la situation africaine. Voir également Paul Collier, « Marginalisation de l'Afrique », dans *Revue internationale du travail*, vol. 134, n^{os} 4 et 5 (juillet 1995), p. 601-620. M. Collier, spécialiste renommé de l'économie africaine, était l'un des principaux consultants auprès de la Commission pour l'Afrique du Royaume-Uni.
- ¹³ Voir Aditya Mattoo, Devesh Roy et Arvind Subramanyam, « The Africa Growth and Opportunity Act and its rules of origin: generosity undermined? », Policy Research Working Paper No. 2908, Banque mondiale, Washington, octobre 2002.
- ¹⁴ Rapport d'un groupe d'experts nommés par le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), publié à Genève le 18 janvier 2005. Le groupe était présidé par Peter Sutherland, ancien Directeur général du GATT et de l'OMC qui y a succédé. Deux membres de ce groupe sont également membres du Groupe consultatif.
- ¹⁵ Anne Harrison, « Working abroad : the benefits flowing from nationals working in other countries », document présenté à la table ronde de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le développement durable en novembre 2003 (mis à jour en septembre 2004).
- ¹⁶ Pour la seule étude empirique visant à quantifier l'importance des rapatriements officieux, dont certains en Afrique, voir Mohammed El Qorchi, Samuel Maimbo et John Wilson, « Informal funds transfer system: an analysis of the informal Hawala system », Occasional Paper No. 222, Fonds monétaire international, Washington, octobre 2003.
- ¹⁷ Allocution prononcée par James D. Wolfenson, Président du Groupe de la Banque mondiale aux Conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à leur discussion annuelle conjointe, le 28 septembre 1999. Voir également T.J. et H.S. Chiang « Issue paper on debt sustainability No. 3: the other costs of high debt in poor countries: growth, policy dynamics and institutions » (Washington, D.C., Center for Global Development, août 2003), p. 11; consulter le site <www.cgdev.org/docs/Moss_Chiang.pdf>.
- ¹⁸ OCDE, *Étude sur l'harmonisation et l'alignement dans les pays partenaires*. Consulter le site <www.oecd.org/31/37/33981948.pdf>

Annexe I

Membres du Groupe consultatif

Emeka Anyaoku (Nigéria) est actuellement Président du Fonds mondial pour la nature, Président du Conseil consultatif présidentiel pour les relations internationales du Nigéria et Vice-Président du Conseil d'administration du Centre du Sud à Genève. Ancien Secrétaire général du Commonwealth, il a également été Ministre des affaires étrangères dans son pays.

Jagdish Bhagwati (Inde) est professeur d'économie et de droit à Columbia University et associé principal au Conseil des relations extérieures. Il a occupé les postes de conseiller économique principal du Directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, de conseiller spécial sur la mondialisation à l'ONU et de conseiller externe à l'Organisation mondiale du commerce. Hommage lui a été rendu dans trois ouvrages commémoratifs et il a reçu de nombreux prix et titres à caractère honorifique. Son dernier livre, *In Defense of Globalization* (Oxford University Press, 2004), a reçu un accueil élogieux dans le monde entier.

Kwesi Botchwey (Ghana) est le fondateur et le Président exécutif de l'African Development Policy Ownership Initiative. Ancien Ministre ghanéen des finances, il a été pendant de longues années Directeur des programmes de recherche sur l'Afrique au Center for International Development de l'Université de Harvard. Il a également dirigé le groupe chargé d'examiner la mise en œuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et est actuellement professeur associé en économie du développement international à la Fletcher School de Tufts University.

Michel Camdessus (France)^a est Président du Centre d'études prospectives et d'information internationales, Représentant spécial du Président de la République française pour l'Afrique et gouverneur honoraire de la Banque de France. Ancien Directeur général du Fonds monétaire international, il a été Président du Club de Paris et Président du Comité monétaire de la Communauté économique européenne.

Fantu Cheru (Éthiopie), chargé de cours sur l'Afrique et le développement à l'American University à Washington, est actuellement responsable du Programme économique mondial du Processus de Helsinki sur la mondialisation et la démocratie.

Ricardo Hausmann (Venezuela) est professeur de développement économique à la Kennedy School of Government de l'Université de Harvard.

Richard Jolly (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) est attaché de recherche à l'Institute of Development Studies au Royaume-Uni et chargé de recherche au Graduate Center de la City University of New York, où il est également codirecteur du projet sur l'histoire intellectuelle de l'ONU.

Anne Kristin Sydnnes (Norvège) est actuellement conseillère principale au Programme des Nations Unies pour le développement. Ancienne Ministre de la coopération au développement dans son pays, M^{me} Sydnnes possède une expérience de la recherche et du secteur privé. Elle a été chargée de recherche et Directrice adjointe du Fridtjof Nansen Institute où elle a également travaillé sur les deux

^a N'a pas été en mesure de participer aux deux réunions officielles du Groupe à New York.

projets de réforme de l'ONU proposés par les pays nordiques. Elle a été directrice et principale conseillère sur les questions de responsabilité sociale à la compagnie pétrolière norvégienne Statoil.

Carol Lancaster (États-Unis d'Amérique) est professeur à Georgetown University à Washington et chercheuse associée au Center for Global Development. Elle a été Administratrice adjointe de l'Agency for International Development des États-Unis, puis Secrétaire d'État adjointe pour l'Afrique, et a occupé maints autres postes au Gouvernement américain.

Masaki Miyaji (Japon) est conseiller d'entreprise chez Mitsubishi. Il a également rempli diverses autres fonctions à la Mitsubishi et a notamment été affecté deux fois en Afrique du Sud, la deuxième fois en tant que Directeur général de la succursale de Johannesburg. Il est par ailleurs membre du Conseil international de l'investissement de l'Afrique du Sud et de la Commission présidentielle de l'investissement de la République-Unie de Tanzanie. Il a été récemment nommé membre du Groupe consultatif présidentiel pour les investissements étrangers du Nigéria et du Ghana.

Julienne Ngo Som (Cameroun), responsable de recherche, est actuellement Directrice du Département de l'information scientifique et du développement technique au Ministère camerounais de la recherche scientifique et technique. Elle a été Ministre des affaires sociales et de la condition féminine dans son pays.

Cyril Ramaphosa (Afrique du Sud) est le Président exécutif de la Millennium Consolidated Investment. Il est Administrateur externe à la Johnic Holdings, au MTN Group Limited et à la South African Special Risks Insurance Association.

Ismail Serageldin (Égypte) est Directeur de la bibliothèque d'Alexandrie et professeur à l'Université de Wageningen aux Pays-Bas. Il est président et membre de divers comités consultatifs d'établissements universitaires, d'organismes de recherche, d'institutions scientifiques et internationales et d'organisations de la société civile, dont l'Institut d'Égypte (Académie égyptienne des sciences), l'Académie des sciences du tiers monde, l'Académie indienne des sciences agronomiques et l'Académie européenne des sciences et des arts.

Annexe II

Réunions et consultations tenues par le Groupe consultatif

<i>Date et lieu</i>	<i>Réunion avec</i>	<i>Membres du Groupe présents à la réunion</i>
20 octobre 2004 New York	Italie Alberto Michelini Représentant personnel du Premier Ministre pour l'Afrique	Tous
21 octobre 2004 New York	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Graham Stegmann Directeur de la politique africaine Ministère du développement international	Tous
21 octobre 2004 New York	Japon Toshiro Ozawa Ambassadeur, Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous
21 octobre 2004 New York	Danemark Lars Faaborg-Andersen Ambassadeur, Représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous
21 octobre 2004 New York	Pays-Bas Dirk Jan van den Berg Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous
21 octobre 2004 New York	Norvège Johan L. Løvald Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous
21 octobre 2004 New York	Suède Ulla Ström Ambassadeur, Représentante permanente adjointe auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous
21 octobre 2004 New York	Fédération de Russie Nikolay Chulkov Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous
21 octobre 2004 New York	Coalition mondiale pour l'Afrique Hage Geingob Secrétaire exécutif	Tous
21 octobre 2004 New York	Irlande Colin Wrafter Conseiller, Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous

21 octobre 2004 New York	Portugal Gonçalo Aires de Santa Clara Gomes Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous
22 octobre 2004 New York	Canada Ellen Wright Directrice à la gouvernance, à la sécurité et aux communications, Secrétariat du Fonds canadien pour l'Afrique, Agence canadienne de développement international	Tous
22 octobre 2004 New York	Finlande Sirpa Mäenpää Conseillère et responsable régionale, Département pour l'Afrique et le Moyen-Orient	Tous
22 octobre 2004 New York	France Jean-Marc de La Sablière Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous
31 janvier 2005 Abuja	Président du Nigéria et Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) Olusegun Obasanjo	Emeka Anyaoku
16-18 février 2005 Londres	Commission pour l'Afrique Myles Wickstead Chef de secrétariat	Emeka Anyaoku Richard Jolly
16-18 février 2005 Londres	Ministère du développement international (Royaume-Uni) Dave Fish Directeur de la Division de l'Afrique	Emeka Anyaoku Richard Jolly
16-18 février 2005 Londres	Ministère de l'économie et des finances (Royaume-Uni) Nicholas Stern Secrétaire permanent	Emeka Anyaoku Richard Jolly
1 ^{er} -3 mars 2005 Afrique du Sud	Secrétariat du NEPAD Wiseman Nkuhlu Chef du secrétariat Ngwako Monakhisi Liaison et coordination internationales	Julienne Ngo Som Masaki Miyaji
1 ^{er} -3 mars 2005 Afrique du Sud	Comité directeur du NEPAD Tunji Olagunju Président	Julienne Ngo Som
31 mars 2005 Washington	Sous-Secrétaire d'État aux affaires africaines (États-Unis d'Amérique) Constance Newman	Kwesi Botchwey Fantu Cheru

31 mars 2005
Washington

**Bureau des affaires régionales et de la sécurité,
Bureau des affaires africaines, Département d'État
(États-Unis d'Amérique)**
Donald Heflin
Directeur adjoint

Kwesi Botchwey
Fantu Cheru

18 avril 2005
New York

Groupe de travail des Nations Unies sur l'Afrique
Département des affaires de désarmement, Département des affaires
économiques et sociales, Département des affaires politiques,
Département des opérations de maintien de la paix, Bureau du
Conseiller spécial pour l'Afrique, Fonds des Nations Unies pour
l'enfance

Anne Kristin Sydnés
